



# PSCE 2013-2016

Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE)  
2013-2016



# Archives nationales

Fontainebleau - Paris - Pierrefitte-sur-Seine

## ***Sommaire***

### **1- Répondre aux attentes des publics**

1-1 Accroître et diversifier l'offre numérique pour rendre les archives accessibles à tous

1-2 Favoriser la lisibilité des fonds d'archives et leur consultation par une nouvelle répartition géographique

1-3 Améliorer les conditions d'accueil et de consultation des archives  
Accueillir le public sur les trois sites  
Orienter le public  
Faciliter la consultation des archives

1-4 Enrichir l'offre documentaire  
Ouvrir la bibliothèque historique au public  
Créer une banque numérique d'images

1-5 Développer et adapter l'offre pédagogique, culturelle et scientifique

1-5.1 Déployer, enrichir et valoriser l'offre pédagogique

1-5.2 Renouveler et enrichir l'offre culturelle  
Enrichir et développer le parcours permanent  
Reconstituer un espace ouvert au public dans les Grands dépôts et ouvrir les sites de Fontainebleau et de Pierrefitte à la visite  
Mettre en œuvre un programme d'expositions  
Participer aux grandes manifestations nationales annuelles ou exceptionnelles

1-5.3 Enrichir et adapter l'offre scientifique  
Mettre en œuvre une stratégie éditoriale  
Poursuivre et enrichir l'offre en matière de lectures, conférences et journées d'étude  
Créer des ateliers sur les sources

### **II. Relever le défi de l'archivage électronique**

Définir le périmètre du projet, identifier et évaluer les besoins  
Définir une stratégie et formaliser les objectifs  
Rechercher des mutualisations  
Y consacrer les moyens nécessaires  
Mettre en valeur les fonds d'archives électroniques

### **III. Assurer la constitution, la sauvegarde et la connaissance du patrimoine archivistique**

III-1 Collecter pour constituer et sauvegarder le patrimoine archivistique  
Définir une stratégie de collecte active  
Établir les modalités d'une gestion proactive de la collecte

III-2 Conserver et restaurer pour assurer la pérennisation et la transmission  
matérielle du patrimoine archivistique  
Assurer la conservation préventive des fonds  
Poursuivre un programme de conservation curative indispensable  
Définir une programmation pour assurer la sauvegarde des fonds

### **IV. Conforter l'unité de l'institution, conforter sa place au sein du réseau des archives et de la recherche**

IV-1 Une institution dont il faut préserver l'unité

IV-2 Une institution qui doit s'ouvrir au réseau des archives et au monde  
de la recherche

Le projet scientifique, culturel et éducatif exposé dans le présent document accompagnera les Archives nationales pour les années 2013-2016, période commençant avec la mise en service du site de Pierrefitte-sur-Seine. Notre objectif est de réussir le développement et la pérennisation des missions dévolues aux Archives nationales au service des publics dans un environnement évolutif, nourri de contradictions (incidences de la Révision générale des politiques publiques sur les moyens budgétaires, les emplois, prise en compte des changements organisationnels de l'administration et des créations de structures).

L'achèvement du bâtiment de Pierrefitte-sur-Seine et son ouverture au public au début de l'année 2013 sont en effet les pièces maîtresses du contexte propre aux Archives nationales, qui disposeront au total d'une capacité exceptionnelle de conservation de 600 kilomètres linéaires: ce projet, attendu de longue date et finalement décidé en 2004 par le président de la République, a entraîné d'autres mesures exceptionnelles: des moyens humains (le plafond d'emploi a été porté à 515 ETP), budgétaires, informatiques (la création d'un système d'information archivistique, la dématérialisation des instruments de recherche) ou destinés à la conservation préventive. Ce nouvel élan permet ainsi d'envisager la modernisation des outils et des pratiques professionnelles, au plus près des besoins de la population, plus en adéquation avec les attentes du réseau des services publics d'archives, sans méconnaître les évolutions administratives et sociales.

Les missions des Archives nationales restent, dans ce projet, quasiment identiques à celles qui leur ont été confiées il y a plus de 200 ans: celles d'un service en charge de la conservation de la mémoire nationale et de sa mise à disposition auprès des citoyens.

Pour ce faire, et de manière très récente, les Archives nationales ont été érigées, en décembre 2006, en service à compétence nationale, aux côtés des Archives nationales d'outre-mer et des Archives nationales du monde du travail. Ce statut, qui assure une visibilité à l'institution, préserve son unité et garantit un pilotage scientifique fort, est adapté à ses missions et protège l'institution de tentations d'autonomie quand sa place reste tant celle d'un service central doté de missions de gestion que celle d'un membre à part entière du réseau des services publics d'archives. Reste encore sans doute à approfondir les liens avec les administrations de tutelle, Service interministériel des Archives de France et Direction générale des patrimoines, elles aussi fortement touchées par les réorganisations issues de la Révision générale des politiques publiques.

Comme tous les services publics, les Archives nationales sont donc confrontées aux problématiques budgétaires, qu'il s'agisse des moyens financiers nécessaires à l'activité des années à venir (à construire dans le cadre du budget triennal 2013-2016 sur des hypothèses des coûts de fonctionnement et d'investissement de l'institution sur trois sites) ou des moyens humains. Le plafond d'emploi sera mis à l'épreuve d'un fonctionnement au quotidien, si tant est que l'attractivité des Archives nationales puisse être développée et les recrutements effectués.

L'ordre de marche du site de Pierrefitte reste encore à préciser et il en va de même des moyens destinés à assurer la pérennité des deux autres sites. Le site de Fontainebleau doit être mis à niveau, une partie des constructions démolies, et l'ensemble des équipes s'adapter à des missions nouvelles ou réaffirmées. Le site de Paris doit aussi faire l'objet de travaux de mise aux normes, d'amélioration des fonctionnalités et de redéploiement des fonds d'archives. Les Archives nationales doivent enfin tenir compte, à terme, du voisinage topographique et de la collaboration avec la Maison de l'histoire de France.

Sur la base d'un nouvel organigramme, en développant un mode de gouvernance cohérent, s'appuyant sur la responsabilisation de l'encadrement, la transversalité des projets et la complémentarité des services et des sites, les Archives nationales doivent pouvoir mener à leur terme les chantiers lancés en 2004 et mettre en route de nouveaux projets scientifiques, culturels et éducatifs.

Parmi les évolutions du contexte à retenir, l'une des principales est celle des modifications d'usages des archives et des changements de pratiques ou des attentes des usagers. L'objectif est de développer encore et toujours l'accès aux archives : accès aux instruments de recherche, accès virtuel aux sources, accès aux salles de lecture, accès aux actions de médiation, accès des publics encore éloignés. Tout doit être mis en œuvre pour cela : mieux connaître les publics actuels pour mieux identifier les publics que nous souhaitons atteindre ou satisfaire. Le <sup>xxi</sup> siècle sera celui du public, de l'ouverture et de la mise à disposition des sources. Tout doit y contribuer : la programmation de la collecte, celle des classements, des opérations de numérisation ou de restauration, la programmation culturelle et éducative, qu'elle prenne place à Pierrefitte, Paris ou Fontainebleau, l'organisation même des trois sites (ouverture, accessibilité, fidélisation), la conception des outils (Internet, Système d'information archivistique, 3D).

Le contexte de la production des archives évolue aussi très rapidement.

La dématérialisation des procédures administratives et des échanges, l'augmentation de la production électronique dès la création des documents nécessitent une mise à niveau de la capacité des Archives nationales, ainsi que de tous les services publics d'archives, à poursuivre la collecte, le traitement et la conservation de ces archives. Après avoir été à la pointe des procédures d'archivage électronique dès les années 1980, les Archives nationales, après l'arrêt du pilote Pil@e, ont un retard à rattraper. La création d'une plate-forme d'archivage électronique est donc une priorité qui doit s'articuler avec l'archivage réalisé (ou pas) par les Archives départementales, si possible, en collaboration avec les ministères de la Défense et des Affaires étrangères, et en s'appuyant sur les infrastructures existantes. La réussite de ce projet sera déterminante pour pérenniser au <sup>xxi</sup> siècle les missions dévolues aux Archives nationales.

Comme pour tout service public d'archives, le lien avec les administrations productrices doit être envisagé avec un regard adapté, encore plus à l'écoute, et ce d'autant plus que ces services centraux et opérateurs continuent de voir leurs organisations évoluer. Certes, la collecte des archives publiques des administrations centrales et opérateurs nationaux, statutairement confiée aux Archives nationales, est en réalité exercée par les Missions des Archives de France, elles-mêmes rattachées, depuis 2007, non pas aux Archives nationales mais au Service interministériel des Archives de France. Cette organisation n'est

pas sans soulever des questions : comment les Archives nationales peuvent-elles orienter cette collecte ? Comment mieux la maîtriser ? Comment mieux satisfaire les attentes des producteurs ? Comment mieux associer les producteurs et les Missions aux actions de valorisation ? C'est aussi parce qu'elles sont service à compétence nationale que cette question pourrait être tranchée en faveur d'un rattachement des Missions (sans doute pas de l'ensemble des attributions du bureau des Missions) aux Archives nationales. D'autres pistes de réflexion sont proposées dans le présent projet, mais il semble que l'on soit toujours au milieu du gué et qu'une réflexion serait à tenir, dans le souci d'une meilleure réponse aux besoins des producteurs, d'une plus grande efficacité, d'une harmonisation avec les pratiques des autres services publics d'archives, en un mot, de la maîtrise de l'ensemble de la chaîne archivistique.

L'ouverture des Archives nationales et la clarification du rôle de chaque site vont de pair : le choix de répartition des fonds entre les trois sites, répartition récemment réadaptée et rendue difficile du fait même de l'existence de trois lieux de conservation, se veut répondre aux attentes des publics. À Paris les fonds d'Ancien Régime et ceux du Minutier central des notaires de Paris, à Pierrefitte les fonds postérieurs à 1790 et les archives privées, à Fontainebleau les archives électroniques, audiovisuelles, les archives d'architectes et les dossiers nominatifs. Les années à venir permettront de rendre encore plus lisible cette répartition.

D'autre part, les exigences de la recherche ainsi que les récentes évolutions des structures de recherche de l'enseignement supérieur imposent une adaptation volontaire des Archives nationales : conventionner, institutionnaliser les partenariats, être reconnues comme acteurs de la recherche, partenaire associé ou membre fondateur. Au sein des Labex, Equipex, projets ANR, DIM, PRES, les Archives nationales inscrivent leurs projets, en adaptent d'autres. La programmation scientifique décrite dans le présent projet définit donc les axes prioritaires de recherche : ces axes porteront l'activité des Archives nationales pour les trois années à venir, qu'elle soit liée à des opérations de collecte, de classement et d'inventaire, de conservation ou de valorisation. Tous ces axes sont le résultat des missions de service public (grand public, public scolaire, centre de recherche, etc.) et voués à la production de réalisations concrètes. Ils sont à mener en collaboration avec d'autres acteurs. Le réseau des services publics d'archives a vocation à en être le premier d'entre eux.

Le projet est et se veut ambitieux : ambitieux pour l'institution, ambitieux pour ses missions, ambitieux pour ses personnels. Au-delà des missions pour lesquelles le rôle d'expert des Archives nationales est d'ores et déjà reconnu, notre souhait est d'obtenir une reconnaissance plus large du savoir-faire et de l'expertise des équipes, du centre de ressources et de formation que constituent les Archives nationales, de notre capacité à préserver et faire partager la magie des fonds d'archives quels que soient leurs formes, leur âge et leurs supports.

**Agnès Magnien**  
Directrice des Archives nationales

## ***1- Répondre aux attentes des publics***

Se mettre au service du public pour répondre à ses attentes constitue une préoccupation ancienne et constante des services d'archives. La diffusion du patrimoine archivistique, bien que constituant l'ultime maillon de la chaîne de traitement des archives après la collecte, la conservation, le classement et la description des fonds, apporte en effet une forme de justification et surtout une consécration à toutes les étapes précédentes. Elle trouve son fondement dans la loi du 7 messidor an II [25 juin 1794] qui affirme le principe du libre accès des citoyens aux archives de la Nation. Cette notion de publicité des archives, qui fonde l'institution des Archives nationales, trouve plusieurs moyens de réalisation : par la communication des archives — communication physique des documents en salle de lecture, mais aussi communication en ligne de ressources numériques, et offre de services variés afin de favoriser l'identification des documents et leur consultation —, et aussi par la valorisation des archives, dont les formes d'expression sont extrêmement diverses.

Or, les attentes des publics des services d'archives sont très différentes, à l'image de leur diversité. Ce foisonnement tient avant tout à la nature même des archives et à l'utilité qu'elles revêtent aux yeux de la société.

Détentrices d'une utilité de gestion pour les entités qui les ont produites ou reçues dans l'exercice de leurs missions, les archives ont eu, dès l'origine, un usage administratif et intéressent, à ce titre, le public particulier des administrations versantes. Cet usage administratif ne saurait cependant se limiter aux seuls producteurs. Il s'adresse aussi au public plus large, formé de nos concitoyens qui ont recours aux documents d'archives dans un but pratique et utilitaire pour apporter une preuve ou défendre un droit. Ce public, peu familiarisé avec la recherche dans les fonds d'archives, nécessite souvent un accompagnement particulier conférant aux services d'archives un véritable rôle civique.



Les archives ont aussi acquis, à la faveur de l'affirmation de l'histoire comme science au début du XIX<sup>e</sup> siècle, une valeur historique comme source et matériau essentiels de la recherche. Elles intéressent, de ce point de vue, un public qui n'a cessé de croître depuis les années 1970. Les salles de lecture, avec le développement des études supérieures dans les années 1970, ont été progressivement investies par les universitaires et étudiants, puis, à partir des années 1980, par les généalogistes et enfin, plus récemment, par un public d'amateurs férus de patrimoine et d'histoire. Ces mutations successives des catégories de public se sont en outre accompagnées d'un élargissement des champs d'investigation, avec l'ouverture à d'autres domaines que l'histoire ou les sciences humaines et sociales ou encore une appétence de plus en plus marquée pour l'histoire du temps présent dont le champ chronologique d'étude progresse avec le temps et à la faveur de la nouvelle législation sur les archives tendant à un raccourcissement des délais de communicabilité.

Depuis les années 1950, le public scolaire complète ce panorama, attribuant aux services d'archives une vocation pédagogique importante tant à l'égard du jeune public qu'à l'égard du public du secondaire, des étudiants et aussi des professeurs de plus en plus nombreux.

Enfin, les efforts de vulgarisation et de promotion des services d'archives à travers le développement et la diversification des actions culturelles ont permis d'y attirer un public encore plus large. Les internautes, dont le nombre va croissant, sont venus depuis quelques années s'ajouter à ces populations, avec des préoccupations qui couvrent tout le spectre des catégories précédemment identifiées.

Les Archives nationales ont aussi connu ces évolutions. Elles ont ainsi accueilli, en 2010, 7353 lecteurs sur le site de Paris et 738 lecteurs sur le site de Fontainebleau, correspondant respectivement à 38772 et 1934 séances de travail et à 126074 et 16974 communications en salle de lecture. 11703 enfants, adolescents ou étudiants ont en outre bénéficié de l'offre pédagogique et 141934 visiteurs (nombre en hausse de 10% par rapport à l'année précédente) ont pu apprécier l'offre culturelle. Enfin, le site Internet a accueilli 479795 visiteurs.

Pour autant, les Archives nationales doivent davantage appréhender ces divers publics et, partant de là, adapter leur offre. Pour se faire, il est nécessaire qu'elles se dotent, dans les années à venir, de dispositifs permettant d'analyser précisément les différentes catégories de publics et leurs évolutions tant quantitatives que qualitatives.

Elles se doivent aussi, à l'image de la révolution à laquelle ont déjà procédé les services d'archives départementaux, d'être davantage en prise avec les nouveaux usages des publics sur Internet en augmentant et diversifiant leur offre numérique. Des efforts supplémentaires doivent en outre être consentis afin d'améliorer l'accueil du public en salle de lecture et la consultation des archives. La construction du bâtiment de Pierrefitte-sur-Seine devrait largement y contribuer, en permettant une nouvelle répartition des fonds d'archives entre les trois sites, plus lisible pour les lecteurs, et en favorisant un enrichissement de l'offre documentaire.

Enfin, elles souhaitent pouvoir développer et adapter leur offre éducative, culturelle et scientifique. Si l'ère du numérique permet de multiplier les ressources existantes en termes de diffusion et de rendre les archives accessibles à tous, pour autant l'accès aux pièces originales n'en demeure pas moins une attente forte du public à laquelle les Archives nationales doivent répondre. Il s'agit donc tout à la fois de répondre aux nouveaux usages du public sur Internet, mais aussi de continuer à exposer physiquement des archives. C'est à ce prix que les Archives nationales pourront rencontrer et satisfaire l'ensemble de leurs publics et en attirer de nouveaux.



## ***1-1 Accroître et diversifier l'offre numérique pour rendre les archives accessibles à tous***

Les modes d'appréhension des sources ont radicalement changé ces dernières années. Le public intéressé par les fonds d'archives est ainsi de plus en plus un public habitué à l'utilisation d'Internet, demandeur de travail en ligne, tant pour la consultation des instruments de recherche afin de préparer le plus en amont possible et à distance ses séances de consultation en salle de lecture, que pour la consultation de sources en ligne. Ces nouvelles pratiques numériques pourraient d'ailleurs faire utilement l'objet d'une enquête dans les services d'archives français afin de appréhender pleinement ce phénomène.

Or, les Archives nationales souffraient, en la matière, d'un important déficit par rapport à l'offre numérique des Archives nationales d'outre-mer, de nombre de services d'archives départementales, de la Défense ou encore d'autres institutions patrimoniales telles que la Bibliothèque nationale de France ou l'Institut national de l'audiovisuel. Elles ont donc engagé, à la faveur de la construction du site de Pierrefitte-sur-Seine, plusieurs chantiers afin d'accroître significativement leurs ressources en ligne.

Le premier consiste à diffuser largement les instruments de recherche produits par les Archives nationales depuis deux siècles, dont le nombre est aussi impressionnant que leurs formes et leurs supports sont variés. Un premier recensement, mené en 2007, a ainsi permis de dénombrer 23500 instruments de recherche papier représentant près de 1,2 million de pages de texte et 3,5 millions de fiches. Une campagne importante de dématérialisation des instruments de recherche a donc été engagée, avec l'objectif de dématérialiser, d'ici 2012, près de 90% des instruments de recherche du site de Fontainebleau et environ 60% de ceux du site de Paris. Cette opération se déroule en deux phases : la numérisation des instruments de recherche sous la forme de fichiers pdf puis la restitution, sous la forme d'un fichier XML/EAD, des analyses et des cotes qu'ils contiennent. Elle sera poursuivie au-delà de 2013 afin de dématérialiser l'ensemble des instruments de recherche des Archives nationales.

Une salle des inventaires virtuelle permettra ainsi de consulter, à distance sur Internet ou localement dans les différentes salles de lecture des Archives nationales, l'ensemble des instruments de recherche disponibles. Elle sera progressivement enrichie des inventaires rédigés directement dans l'outil documentaire du système d'information archivistique. Elle permettra également de consulter les documents numérisés associés en ligne aux instruments de recherche qui les décrivent.

Plusieurs stratégies d'interrogation seront à cet égard offertes aux chercheurs (recherches par critères, plan d'orientation général qui donnera une vue globale des fonds conservés, recherche à partir du cadre de classement).

De par ses nombreuses fonctionnalités, le système d'information archivistique accroîtra ainsi de manière très significative les capacités de diffusion des ressources en ligne des Archives nationales, tout en renouvelant les possibilités d'interrogation et d'accès à ses ressources, permettant par là même de répondre de manière diversifiée et riche aux problématiques et aux nouveaux usages des chercheurs. Ces données documentaires (instruments de recherche, notices producteurs, archives numérisées) pourront par ailleurs être moissonnées grâce à la création d'un entrepôt OAI et enrichir ainsi le portail « France-Archives », proposé par le Service interministériel des Archives de France dans le cadre du projet

APENET soutenu par la Commission européenne afin d'offrir un accès commun aux descriptions archivistiques et aux fonds numérisés de dix-sept pays européens.



Le second chantier s'attache, quant à lui, à mettre en ligne davantage de sources premières. Mené par le chantier des fonds depuis 2007, il s'est défini autour de trois axes : les guerres du xx<sup>e</sup> siècle avec la numérisation des listes communales des Morts pour la France établies dans le cadre du Livre d'or de la Première Guerre mondiale et la numérisation du fonds du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale (recueil de témoignages sur les mouvements de la Résistance) ; l'iconographie, avec la numérisation de l'atlas Trudaine, des cartes et plans de l'ancien département de la Seine, de la collection photographique du fonds Napoléon (400 AP) et de fonds iconographiques relatifs à l'exposition universelle de 1867 et, notamment, des albums des salons ; et enfin, les recherches prosopographiques et individuelles, avec la numérisation des répertoires des notaires de Paris et des dossiers des titulaires de la Légion d'honneur. Cette première campagne permettra d'ici 2012 la mise en ligne de 5,5 millions d'images numériques, dont 2 millions sont d'ores et déjà disponibles sur le site Internet des Archives nationales. L'accès aux images numérisées s'effectue via l'instrument de recherche correspondant permettant ainsi de contextualiser l'image numérique.

Cette politique de numérisation sera poursuivie à partir de 2013, en privilégiant l'achèvement des programmes en cours (par exemple, les registres et layettes du Trésor des chartes) et les fonds présentant un intérêt majeur pour la recherche (les arrêts du Conseil du roi) ou pour le grand public (documents iconographiques, sceaux, fonds photographiques) ou qui répondent encore à une attente du public en matière de justification des droits individuels (les dossiers de naturalisation) ou de recherche généalogique (les registres de baptêmes, mariages et sépultures ainsi que les consistoires et listes nominatives de protestants sous l'Ancien Régime). La numérisation en 3D pourra, dans certains cas, être utilement testée comme pour les moulages de sceaux.

Elle inscrira, en outre, davantage son action dans les programmes nationaux de numérisation du patrimoine culturel, en répondant aux appels à projet du département de la Recherche, de l'Enseignement supérieur et de la Technologie du ministère de la Culture et de la Communication (Secrétariat général) ou aux initiatives de la Direction générale des patrimoines et du Service interministériel des Archives de France. Il pourrait, à ce titre, être intéressant de réfléchir, sous l'autorité du Service interministériel des Archives de France et avec le réseau des services publics d'archives français, à la définition d'une politique coordonnée à l'échelle nationale de numérisation des fonds et documents d'archives qui permette à la fois de les faire entrer en résonance et d'accroître de manière plus cohérente l'offre numérique.

## ***1-2 Favoriser la lisibilité des fonds d'archives et leur consultation par une nouvelle répartition géographique***

La construction d'un nouveau bâtiment à Pierrefitte-sur-Seine a permis de repenser complètement la logique de répartition des fonds conservés sur les différents sites des Archives nationales.

Se nourrissant d'une réflexion itérative menée depuis le milieu des années 1990, le parti pris initial visait avant tout à rompre définitivement avec la pratique de la coupure chronologique d'un même fonds d'archives émanant d'un même producteur, telle qu'elle a pu exister entre le Centre historique des Archives nationales de Paris et le Centre des archives contemporaines de Fontainebleau et telle qu'elle perdure encore aujourd'hui.

Ce parti pris a cependant quelque peu évolué depuis et fait l'objet, dans le cadre de ce projet culturel, scientifique et éducatif, d'une nouvelle proposition visant non seulement à rendre plus lisible pour le public les fonds d'archives conservés aux Archives nationales, mais aussi à faciliter leur consultation, en prenant en compte les spécificités géographiques et les domaines de compétences de chacun des sites, d'une part, et les attentes des lecteurs, d'autre part.

Selon la nouvelle répartition géographique proposée, les fonds d'archives seront ainsi réunis par producteur, selon le principe du respect des fonds qui constitue, en archivistique, une notion centrale car inhérente à leur caractère organique. Ils seront donc reconstitués physiquement dans toute leur intégrité, sans coupure chronologique, si ce n'est celle de la Révolution française, qui instaure de profonds changements institutionnels.

Ils seront en outre réunis par grands domaines d'actions de l'État selon une logique visant à apporter plus de lisibilité à la répartition des fonds pour le public et davantage d'efficacité en matière d'organisation pour les Archives nationales, chaque domaine d'action de l'État correspondant à un département scientifique de la direction des Fonds. Il va sans dire que cette distribution par « pôles » d'actions publiques ne doit en rien entraîner des coupures ou frontières supplémentaires : simple mesure d'organisation, cette distribution doit s'accompagner de projets transverses, d'approches chronologiques communes, d'une vision d'ensemble partagée sur les fonds.

La répartition des fonds entre les trois sites des Archives nationales s'organisera, à partir de 2013, de la manière suivante :



À Paris, seront conservés : les fonds d'archives publiques antérieures à la Révolution française (y compris les cartes, plans et documents figurés de cette période), et les archives des notaires de Paris ;

À Pierrefitte, seront conservés : les fonds d'archives publiques du président de la République, du Premier ministre et du Parlement ainsi que des organismes de temps de guerre (département « Pouvoirs législatif et exécutif ») ; les fonds d'archives des ministères et éta-



blissements publics chargés des politiques éducative et culturelle et de l'action sociale (département « Éducation, Culture, Action sociale ») ; les fonds d'archives des ministères et établissements publics chargés de la Justice et de l'Intérieur (département « Justice et Intérieur ») ; les fonds d'archives des ministères et établissements publics chargés de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture (département « Environnement, Aménagement du territoire et Agriculture ») ; et les fonds d'archives privées, toutes périodes confondues (à l'exclusion des archives privées d'architectes) ;

À Fontainebleau, seront conservés : les archives électroniques et les archives orales et audiovisuelles ; les fonds privés d'architectes et d'agences d'architecture ; et des fonds sériels et nominatifs (dossiers de carrière, dossiers de pension, dossiers d'accidents du travail, dossiers de naturalisation, dossiers de contentieux du Conseil d'État, dossiers du greffe civil de la Cour de cassation, etc.).

Il convient de noter que le choix de répartition des fonds pour le site de Fontainebleau a évolué entre la proposition initiale de 2009 qui lui attribuait la collecte, la conservation, la communication et la valorisation des archives des ministères et établissements publics chargés de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture (pôle « Hommes et territoires ») et l'actuelle proposition formulée dans ce projet. Cette évolution vise avant tout à valoriser les domaines de compétences développés depuis plus de quarante ans par les équipes de Fontainebleau en matière d'archivage des données nativement numériques, de gestion d'entrées de masses d'archives ou de communications administratives. Elles seront ainsi particulièrement utiles pour relever le défi de l'archivage électronique qui constituera le chantier prioritaire de modernisation des Archives nationales pour la période 2013-2016 et dont le pilotage et la mise en œuvre seront confiés au département de l'Archivage électronique et des Archives audiovisuelles de la direction de l'Appui scientifique. Elles seront aussi très utiles pour mener une politique de collecte active mais aussi de conservation, de classement et de description, de communication et de valorisation des archives privées d'architectes, qui constitue un des axes prioritaires de l'action scientifique des Archives nationales pour les années à venir. Enfin, elles permettront la collecte, la conservation, le classement et la description, la communication et la valorisation d'importants fonds d'archives sérielles et nominatives qui suscitent de nombreuses communications administratives et des demandes de recherche à caractère historique, généalogique et civique non moindres. Une nouvelle forme de communication de ces archives sera d'ailleurs à inventer par le site de Fontainebleau pour favoriser leur accès à distance et accroître l'offre numérique des Archives nationales et répondre ainsi aux attentes d'un public de citoyens en quête de preuve et de « généanauts » (généalogistes internautes) en pleine expansion.

Cette nouvelle répartition, qui entre en vigueur dès 2012, devra bien entendu faire l'objet d'une évaluation et être améliorée, si besoin est, afin de conférer encore plus de lisibilité aux fonds des Archives nationales, dans l'intérêt du public.

### ***1-3 Améliorer les conditions d'accueil et de consultation des archives***

La communication des archives est une obligation légale inscrite dans le Code du patrimoine. Elle se décline sous différentes formes qui doivent toutes permettre d'assurer un service public de qualité et adapté aux différentes catégories de publics, et notamment, à ceux qui fréquentent les salles de lecture.

#### **Accueillir le public sur les trois sites**

L'accueil du public constitue pour les Archives nationales une exigence quotidienne, que ce soit aux entrées de chaque site, aux entrées des différents bâtiments fréquentés par le public ou dans les jardins récemment rouverts, dans les différentes salles de lecture ou encore dans les salles de visite du parcours permanent et des expositions temporaires déployées dans l'hôtel de Soubise ou sur le site de Fontainebleau. Ces différents espaces seront enrichis en 2013 par ceux du nouveau bâtiment de Pierrefitte-sur-Seine qui ont été conçus dans un esprit de large ouverture sur l'extérieur.

Prenant en compte la dimension européenne et internationale de leurs publics, les Archives nationales souhaitent pouvoir élargir les horaires d'ouverture tant des salles de lecture que des espaces dédiés à l'action culturelle, ce qui implique la mise en place d'effectifs supplémentaires.

Il convient aussi de favoriser l'accessibilité des différents sites. Si le site de Pierrefitte est particulièrement bien desservi et offrira des conditions d'accessibilité tout à fait réglementaires, la mise aux normes en matière d'accessibilité du site de Paris reste un enjeu important qu'il conviendra de prendre en compte en même temps que la réhabilitation du site. De même, l'expérience de navettes mises en place en 2010 au départ de Paris pour enrichir l'offre de desserte du site de Fontainebleau sera poursuivie.

À cet accueil physique s'ajoute aussi un accueil virtuel à travers le site Internet des Archives nationales. Actuellement en cours de refonte, il sera intégré au système d'information archivistique dès 2013 avec la création d'un portail qui sera la première « fenêtré » ouverte sur l'institution. Il a depuis peu été complété par différents médias sociaux comme une page Facebook ou une page sur Wikipédia qui permettront à terme de toucher un public très large, envisagé à l'échelle de la planète.

L'offre en matière de consultation d'archives sera aussi enrichie et repensée. Les Archives nationales disposent actuellement de plusieurs salles de lecture : une sur le site de Fontainebleau, et plusieurs sur le site de Paris. Cette offre sera complétée à partir du mois de janvier 2013 par de nouveaux espaces aménagés dans le bâtiment de Pierrefitte-sur-Seine, qui comprendront une salle de lecture des documents d'archives d'une capacité de 160 places, une salle des inventaires offrant 84 places et une salle de consultation des microfilms dotée de 50 places.

Les communications administratives seront facilitées par le système d'information archivistique, par le renforcement du système de navette existant entre les Archives nationales et le bureau des Missions et par la mise à disposition d'un espace dévolu à cette fonction dans le bâtiment de Pierrefitte-sur-Seine qui permettra notamment

de répondre aux demandes de communication administratives urgentes. Il en sera de même pour les propriétaires des fonds d'origine privée confiant leurs archives aux Archives nationales, auxquels les mêmes facilités d'accueil et de consultation seront offertes.

## **Orienter le public**

L'orientation du public dans ses recherches reste un enjeu majeur pour les Archives nationales et a été fortement développée et enrichie ces dernières années. Le site Internet actuel propose ainsi trois modes d'accès : par la messagerie, avec l'instauration d'une messagerie unique pour le site de Paris, en plus de celle de Fontainebleau, qui permet de traiter un grand nombre de demandes de renseignements simples avec un délai de réponse inférieur à 24 heures ; par des fiches d'orientation et de recherche communes aux deux sites, au nombre de 66 ; et par des signets référençant, dans plusieurs domaines de la recherche historique et archivistique, les sites Internet produits ou mis en œuvre par des institutions ou des personnes privées. Cette offre est complétée par les nombreuses activités tant du service des Publics de Fontainebleau que du département de l'Orientation et de la Communication du site de Paris : réponse aux courriers ou courriels, accueil téléphonique et accueil physique, conception des fiches d'orientation ou d'aide à la recherche, orientation des lecteurs en salle des inventaires ou en salle de lecture avec l'aide, sur le site de Paris, des différents services scientifiques sous la forme de permanences, etc. Un bureau spécifique, le Bureau des recherches administratives, a en outre été ouvert en 2004 afin d'accompagner individuellement dans leurs recherches les personnes en quête de preuve de droits. Il devra poursuivre ses activités sur les trois sites.

Cette offre devra être enrichie par la mise en ligne sur le portail Internet de dossiers thématiques ou chronologiques, par une lettre en ligne annonçant les entrées d'archives, les classements, les publications d'instruments de recherche, par une foire aux questions voire par la proposition de sujets de recherche.

## **Faciliter la consultation des archives**

La consultation des archives en sera d'autant plus facilitée. La salle des inventaires virtuelle offrira en effet, de manière commune aux trois sites des Archives nationales, toute une série de fonctionnalités visant à aider le chercheur. Celui-ci disposera ainsi d'un espace de recherche personnel lui permettant de commander et de réserver à distance les articles qu'il souhaite consulter. Il pourra d'ailleurs procéder à cette commande ou réservation à partir de l'instrument de recherche décrivant les documents en question d'un simple clic sur la cote, la cote cliquée enclenchant, si besoin est, différentes télé-procédures telles que le renseignement automatique de formulaires de dérogation ou d'autorisation si les articles demandés ne sont pas librement communicables.

Le nombre de documents originaux consultables au cours d'une même séance de travail sera augmenté, poursuivant l'effort de ces dernières années, et la très grande majorité des microfilms sera proposée en libre accès.



Le temps d'attente avant communication du ou des article(s) sera en outre réduit à environ une demi-heure, le site de Pierrefitte offrant des circulations conçues dans cette optique. Pour le site de Paris, cette réduction est aussi fortement souhaitée, mais elle reste subordonnée au choix d'implantation des fonds d'archives qui devra être guidé par des impératifs de fonctionnalité et d'accessibilité, —notamment dans leur lien physique avec les salles de tri et la salle de lecture du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (Caran) afin de permettre le classement des

fonds et une communication aisée et rapide des documents au public. Ce souhait d'améliorer les fonctionnalités et le circuit des documents a été formulé auprès des programmistes chargés de proposer des hypothèses d'implantation des Archives nationales sur le quadrilatère, aux côtés de la Maison de l'histoire de France. Pour le site de Fontainebleau, les modalités et la qualité des communications demeureront identiques, mais un service de communication en ligne sera en outre instauré pour certaines typologies documentaires comme les fonds d'archives sériels permettant une consultation à distance de ces documents.

Enfin, une attention particulière sera portée au traitement de certaines demandes spécifiques comme les demandes d'autorisation et de dérogation qui devront pouvoir être gérées, pour la partie de l'instruction relevant des Archives nationales, dans des délais réduits. L'instauration d'une veille sur les dérogations serait à ce titre tout à fait opportune et permettrait, sous la coordination du Service interministériel des Archives de France, d'harmoniser les pratiques.

## ***1-4 Enrichir l'offre documentaire***

Deux axes seront particulièrement développés durant les années 2013–2016 afin d'enrichir l'offre documentaire des Archives nationales :

### **Ouvrir la bibliothèque historique au public**



Les services d'archives sont par nécessité dotés d'une bibliothèque dont les collections constituent un outil indispensable à l'étude et au classement des fonds d'archives. La bibliothèque historique des Archives nationales est née de ce besoin et est, de ce point de vue, d'abord un centre de documentation, un outil documentaire adapté à la nature du travail de l'institution. Pour autant, elle n'en demeure pas moins une bibliothèque d'une richesse exceptionnelle dont les collections sont aussi en partie des collections patrimoniales.

L'ouverture de la bibliothèque historique au public nécessite cependant un certain nombre d'opérations préalables indispensables. Les collections d'ouvrages imprimés des Archives nationales forment en effet une bibliothèque éclatée entre plusieurs services : celui de la bibliothèque historique et ceux des sections scientifiques qui, au fil du temps, ont tous plus ou moins constitué leur propre fonds de bibliothèque. Il convient donc en premier lieu d'évaluer exactement les ressources de ces différentes bibliothèques, de mettre en œuvre un catalogue commun qui soit normalisé et codifié et de procéder à son informatisation afin qu'il puisse être facilement accessible. Ce besoin de professionnalisation de la fonction bibliothèque au sein des Archives nationales nécessite des moyens humains, financiers mais aussi techniques afin d'acquérir des livres numériques dont la publication tend à s'accroître. Une politique de numérisation et de mise en ligne de certains de ses ouvrages pourrait en outre être entreprise : numérisation des lois et règlements antérieurs à ceux disponibles sur *Legifrance*, numérisation d'éditions de coutumes de l'Ancien Régime ou d'ouvrages juridiques du XIX<sup>e</sup> siècle par exemple. La conservation et la communication de ces versions numériques d'ouvrages, issues d'une publication sous ce format ou d'opérations de numérisation, pourraient être confiée au site de Fontainebleau.

Les collections de la bibliothèque seront, quant à elles, réparties sur les trois sites en fonction des fonds conservés.

### **Créer une banque numérique d'images**

Il s'agit, en la matière, de mettre en place un système unique capable de répondre aux demandes d'images des utilisateurs internes (communication, publications, manifestations, colloques, alimentation en images du Système d'information archivistique) et externes (reproductions de documents pour les différents publics et les professionnels de l'édition) sur les trois sites des Archives nationales. Être en mesure de fournir rapidement des images de qualité et adaptées à chaque besoin favorisera en effet la mise en valeur des fonds.



Cette banque d'images, qui prendra la forme d'une photothèque, devra gérer les différentes étapes du travail comprises entre la demande de reproduction et sa mise à disposition de façon à relayer les fonctionnalités du Système d'information archivistique.

Véritable outil documentaire, elle sera en outre le seul instrument permettant, pour les photographies produites par les photographes de l'institution, de faire la concordance entre le nom des images et la cote des documents originaux, mais aussi d'indexer les reportages photographiques réalisés en interne.

Il s'agira enfin d'un outil de gestion pour le pôle Image des Archives nationales permettant d'optimiser la planification des travaux, le suivi de la production et la gestion du stock d'images (localisation, gestion des versions et des formats de conservation et de diffusion).

## *1-5 Développer et adapter l'offre pédagogique, culturelle et scientifique*

Les Archives nationales ont développé depuis plus de cent quarante ans une longue expertise en matière culturelle et éducative, avec la création, en 1867, d'un musée destiné à présenter les documents les plus emblématiques conservés par l'institution et, dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, d'un service pédagogique, entreprise pionnière au sein d'un établissement patrimonial.

Cette expérience, mise au service du jeune public et du grand public, connaît depuis deux ans une nouvelle impulsion, avec, comme objectif affiché, de créer les conditions d'une médiation renouvelée et innovante entre les documents d'archives et un public peu ou pas familier des services d'archives et de leurs salles de lecture. Il s'agit tout à la fois, pour les Archives nationales, de partager avec le plus grand nombre ce qu'elles conservent et les connaissances ou les savoir-faire qu'elles se sont forgés au fil du temps, de faire découvrir ce que sont les archives, quels en sont les usages pluriels, de les utiliser dans une perspective historique, d'éducation à l'écrit et à ses formes, de développement du sens critique par la confrontation des sources, mais aussi d'éducation à la citoyenneté et au patrimoine. L'enjeu est majeur, tant en termes de visibilité de l'institution à l'extérieur qu'en termes d'affirmation de son rôle culturel et d'amplification de ses missions didactiques.

Cette politique, portée par le Département de l'action culturelle et éducative, mobilise en effet l'ensemble des sections et des services des Archives nationales dans un dialogue qu'il convient cependant encore de nourrir et d'amplifier. Dialogue qui pourrait en outre s'ouvrir à des partenaires extérieurs susceptibles d'apporter un éclairage ou une expertise particulière sur un sujet concerné. Trois pistes sont d'ores et déjà envisagées : développement d'un pôle d'excellence avec le département de la Seine-Saint-Denis ; partenariat avec l'École nationale supérieure des Arts décoratifs (ENSAD) pour le développement de supports multimédias et interactifs ; projets de Labex.

Elle doit, en outre, faire l'objet d'une programmation discutée en amont à l'échelle de toute l'institution et qui puisse, le cas échéant, s'inscrire en synergie ou en résonance avec les projets de valorisation portés par le réseau des archives ou lancés par le Service interministériel des Archives de France ou encore par la Direction générale des patrimoines. Les Archives nationales ont, en effet, au sein du réseau des services publics d'archives français, et en partenariat avec lui, un rôle pionnier et moteur à jouer en matière de valorisation des fonds d'archives. Elles souhaitent donc renforcer, pérenniser et inventer les modalités spécifiques à la mise en œuvre d'une médiation intelligente et innovante entre le public et les documents.

### 1-5.1 Déployer, enrichir et valoriser l'offre pédagogique



Les activités du service éducatif des Archives nationales n'ont cessé, depuis six décennies, de se développer et ont été marquées, ces cinq dernières années, par une diversification de l'offre d'ateliers entraînant une augmentation significative de la fréquentation et une évolution des publics. Elles sont ainsi ouvertes à un public nombreux d'élèves du primaire (50 % du public du service éducatif en 2010), avec, cependant, une augmentation du public du secondaire (37 % en 2010), et une demande de l'enseignement supérieur de plus en plus forte qui doit directement être reliée aux conséquences de la masterisation et au fait que les enseignants souhaitent voir leurs étudiants renouer avec une recherche fondée sur l'utilisation de documents originaux. Il convient d'ailleurs de préciser, sur ce dernier point, que l'offre pédagogique du service éducatif à destination des étudiants se conjugue avec celle dispensée par les équipes du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (Caran) ou par les sections scientifiques du site de Paris et du site de Fontainebleau. Par ailleurs, le service éducatif s'implique de plus en plus dans des actions en matière de formation initiale et continue des enseignants, dans le cadre, par exemple, du Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC). 580 professeurs ont ainsi été accueillis, en 2010, aux Archives nationales.

Privilégiant un travail sur les documents originaux, dans une démarche de vulgarisation scientifique et de renouvellement de ses pratiques pédagogiques, le service éducatif des Archives nationales a d'ores et déjà multiplié les ateliers fondés sur l'interdisciplinarité et les expériences de volets pédagogiques sur Internet. Il organise en outre des journées d'étude ou des actions de formation à destination des agents du ministère de la Culture et de la Communication, s'ouvre à de nouveaux publics (champ social, public handicapé, notamment les non et mal voyants) et produit l'accompagnement pédagogique des manifestations culturelles et des expositions temporaires des Archives nationales, dans un dialogue étroit avec l'équipe de documentation du Département de l'action culturelle et éducative qu'il convient de préserver.

La mise en place d'une action pédagogique, combinée à la très forte demande des enseignants pour le développement de l'offre des Archives nationales, va permettre d'amplifier cette activité essentielle pour la sensibilisation du jeune public à l'histoire, aux droits citoyens et aussi au patrimoine écrit. De nouveaux chantiers seront ainsi mis en œuvre à la faveur du déploiement du service éducatif sur les trois sites des Archives nationales, le pilotage de l'action éducative étant assuré depuis le site de Pierrefitte-sur-Seine.

Seront ainsi transférés à Pierrefitte les ateliers déjà constitués sur la Révolution française, les mutations du XIX<sup>e</sup> siècle et les conflits du XX<sup>e</sup> siècle. De nouveaux ateliers seront créés en lien soit avec les commémorations nationales (autour du fonds Vitet pour la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale) soit avec les fonds conservés ou tout juste entrés aux Archives nationales (fonds Cordier). Les échanges entre Paris et la Seine-Saint-Denis seront aussi favorisés dans le cadre, par exemple, de classes patrimoines comme la classe « archives » inaugurée en 2007 avec le lycée Henri-Wallon d'Aubervilliers, dont les premiers



bilans sont très encourageants. Une collaboration étroite pourra en outre être nouée avec les Archives départementales de Seine-Saint-Denis, les archives communales de Plaine-Commune ou la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes qui partagent, avec les Archives nationales, la même mission d'action éducative autour des fonds d'archives. Des partenariats seront aussi noués avec les institutions culturelles du département de la Seine-Saint-Denis (Unité archéologique de la ville de Saint-Denis autour, par exemple, de la notion

de territoire, thème fédérateur dans la construction de la citoyenneté ; Conseil en architecture, urbanisme et environnement de Seine-Saint-Denis ; musée d'art et d'histoire de la ville de Saint-Denis ; basilique de Saint-Denis, etc.). Les actions déjà engagées à destination des étudiants de l'université de Paris 8, notamment ceux du futur master « archives », seront en outre renforcées.

À Fontainebleau, les conditions d'une collaboration étroite avec les collectivités territoriales mais aussi avec les établissements patrimoniaux (Archives départementales de Seine-et-Marne, château de Fontainebleau, Fonds régional d'art contemporain, etc.) devront être trouvées et des ateliers seront créés, dans le prolongement notamment de l'exposition *Fichés ?*, autour des dossiers nominatifs qui y seront conservés et autour aussi des archives orales et audiovisuelles, dont le service éducatif participera à la valorisation.

À Paris, enfin, seront poursuivis les ateliers sur la période médiévale et moderne, avec la création de nouveaux modules pédagogiques à l'occasion des expositions futures sur *La demeure médiévale à Paris* ou sur les *Actes d'autorité*.

D'une manière générale, l'ensemble de l'offre devra s'inscrire dans la programmation scientifique, culturelle et éducative de l'institution et être accompagné d'un développement des ressources en ligne, à l'exemple de ce qui s'est déjà fait avec les volets pédagogiques sur les publications électroniques des célébrations nationales (« Dreyfus réhabilité » ; « Henri IV, le règne interrompu »). Il importe aussi de promouvoir les activités s'appuyant sur l'usage des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TICE) : utilisation de tableau blanc interactif (TBI), de plates-formes collaboratives, de carnets de bord, pour lesquels un dossier de demande de mécénat a été constitué.

## 1-5.2 Renouveler et enrichir l'offre culturelle

### Enrichir et développer le parcours permanent



Le parcours permanent, tel qu'il se construit aujourd'hui, renoue avec la présentation de documents tirés des collections du musée des Archives nationales, scénographiée dans les salons de l'hôtel de Soubise par Régine Pernoud aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale et suspendue en 1995 pour des raisons essentiellement conservatoires, les documents ayant beaucoup souffert d'une exposition prolongée à la lumière directe.



Il a été inauguré le 15 septembre 2010 par l'ouverture des premiers espaces «archives et histoire». Une première salle, la salle d'assemblée, est ainsi consacrée à l'évocation de cet «envers du décor» si passionnant que constituent les espaces de magasins mis en regard des pièces fondatrices du premier musée créé sous Napoléon III. Celles-ci sont présentées dans les premières vitrines du musée sous forme de fac-similés, visuellement identiques aux originaux. L'intention est de rappeler, en raccourci, que c'est d'une volonté politique ancienne que procéda la vocation à la fois mémorielle, historique et patrimoniale des Archives nationales, et d'offrir également au public les

documents qu'il s'attend à voir et qu'il réclame.

À cela s'ajoute la salle Empire consacrée à la présentation des contenants et conditionnements d'archives du Moyen Âge au xx<sup>e</sup> siècle. Un document original y est en outre présenté tous les mois depuis le début de l'année 2011.

Un troisième ensemble a pour objet spécifique les scellés ou pièces à conviction, issus des cours de justice de l'Ancien Régime, de la Révolution et des époques suivantes, et conservés aujourd'hui dans diverses séries des Archives nationales. Cette présentation cherche à montrer au public que les archives peuvent être autre chose que des documents écrits et que leur statut peut aussi évoluer dans le temps. En outre, il a été procédé au réaménagement des pièces d'apparat de l'hôtel de Soubise afin de les rendre à leurs vocations initiales respectives et à leur lustre qu'un amoncellement hétéroclite de meubles leur avait longtemps fait perdre.

Ces différents espaces ont été enrichis en 2011 et le seront encore dans les années qui viennent.

La salle du Dais sera aménagée afin d'accueillir une nouvelle sélection de fac-similés représentatifs de la variété typologique et chronologique des documents conservés aux Archives nationales. Ils permettront d'évoquer l'évolution des supports, l'évolution de l'écrit, de la représentation et de la figuration (tracé, cartes et plans, images fixes, images animées), l'évolution de l'acte d'écrire, la distinction entre documents d'archives publiques et ceux relevant du for privé, mais aussi les systèmes d'authentification des actes à travers, notamment, le scellement.

Des modules didactiques seront aussi conçus et donneront l'occasion au public de découvrir, dans une approche d'analyse diplomatique, les typologies documentaires les plus récentes. Cette présentation a vocation à s'installer dans tous les espaces, à l'exclusion, bien sûr, des pièces d'apparat. Un prototype sera créé dès 2012 à l'occasion de l'exposition sur les 80 ans du Minutier central des



notaires de Paris et consistera en une reconstitution en 3D d'une scène relative à l'établissement d'un contrat devant notaire. Ces modules pourront en outre s'intégrer dans des espaces variés : salle d'exposition temporaire de Pierrefitte, hall d'entrée de Fontainebleau, où ils pourront toucher un public nombreux et divers.

Un espace de projection d'archives audiovisuelles est en outre prévu.

Enfin, des « points de vue » bien signalisés seront ouverts sur les espaces intérieurs du site, notamment sur les cours où le public ne peut pas circuler mais dont la vue panoramique lui permettra de repérer la structure et l'articulation des espaces, ainsi que sur les Grands dépôts historiques afin de montrer les archives en situation.

Un parcours commenté des jardins viendra en outre enrichir le parcours permanent du musée des Archives nationales.

## **Reconstituer un espace ouvert au public dans les Grands dépôts et ouvrir les sites de Fontainebleau et de Pierrefitte à la visite**

Pour des raisons liées tant à la sécurité des archives qu'au maintien de conditions climatiques stables et qu'aux conditions de travail des agents des Archives nationales, les magasins de Paris, de Pierrefitte-sur-Seine et de Fontainebleau sont inaccessibles au public. Pour autant, des visites sont déjà organisées et seront développées à l'avenir.



À Paris, la visite des Grands dépôts, espaces véritablement scénographiés au XIX<sup>e</sup> siècle, est d'ores et déjà possible dans le cadre de visites guidées, à heures fixes, et lors des Journées européennes du patrimoine. Cette initiative, récente, perpétue une tradition remontant aux origines même du musée : elle permet de découvrir ces lieux singuliers, à la fois clos et mis en scène, dont l'armoire de fer, « meuble fondateur », constitue le cœur et le symbole. Elle permet d'appréhender aussi l'histoire des bâtiments, leur agencement, l'articulation créée au cours du temps entre les hôtels aristocratiques et les

bâtiments d'archives construits, aux différentes périodes, pour les besoins des Archives nationales et, partant de là, de retracer l'histoire de l'institution et d'en comprendre ses missions. Des aménagements spécifiques seront d'ailleurs réalisés à l'entrée du rez-de-chaussée des Grands dépôts Napoléon III, en liaison avec l'hôtel de Soubise par la cour et par le bâtiment, afin de rendre cet espace à son élévation et à son aménagement initiaux et offrir au public une plongée dans les Grands dépôts sans l'inconvénient, du point de vue de la conservation, d'un contact direct avec les documents originaux.

Cette initiative sera étendue aux magasins de Pierrefitte et de Fontainebleau à l'occasion de journées portes ouvertes par exemple. En outre, un programme de visites thématiques et de valorisation sera mis en œuvre afin de mettre en valeur le potentiel architectural et paysager du site et des bâtiments de Fontainebleau et en faire profiter le plus grand nombre.

### **Mettre en œuvre un programme d'expositions**

Les expositions temporaires, organisées par les Archives nationales, et dont les expositions *Fichés ?* en 2011 et *Actes d'autorité* en 2013 constituent les « pilotes », visent à solliciter sous un angle thématique les fonds des Archives nationales, en les enrichissant, selon le format des expositions, de prêts extérieurs provenant d'autres services d'archives et/ou d'institutions patrimoniales.



Trois types d'exposition seront ainsi proposés :

- des expositions-dossiers, de petit calibre (autour de 50 documents), à la scénographie restreinte, utilisant le mobilier (vitrines, éclairage) et les compétences internes, et présentant essentiellement des pièces des Archives nationales ;
- des expositions médianes, bénéficiant d'une scénographie légère et d'un nombre restreint de prêts (environ 100 pièces présentées) ;
- de grandes expositions, à budget plus important, avec un dispositif scénographique ambitieux, un comité scientifique faisant appel à des personnalités extérieures, et un nombre de prêts extérieurs plus important (entre 100 et 200 pièces présentées).

Elles seront, le cas échéant, déclinées sur les sites de Pierrefitte et Fontainebleau, en résonance avec les fonds conservés.

Enfin, les Archives nationales souhaitent accueillir, dans leurs espaces d'exposi-

tions temporaires, les expositions réalisées par d'autres services d'archives afin de concourir à la médiation auprès du grand public des fonds d'archives du réseau territorial des Archives de France, d'une très grande richesse et bien souvent en grande complémentarité avec les propres fonds des Archives nationales, et œuvrer ainsi à la valorisation de l'offre culturelle du réseau des archives qui est d'une grande qualité.

### **Participer aux grandes manifestations nationales annuelles ou exceptionnelles**

La politique d'ouverture au très grand public se poursuivra, sur les trois sites des Archives nationales, à l'occasion des grandes manifestations nationales (Journées européennes du patrimoine, Nuit des musées, Rendez-vous au jardin, Fête de la musique, événements liés aux célébrations nationales, etc.), mais aussi dans le cadre d'une offre privilégiant la pluridisciplinarité: concerts, spectacle vivant, accueil d'artistes plasticiens, etc.

Il est à noter que la mise en œuvre du projet éducatif et culturel des Archives nationales, tel qu'il est exposé dans ce document, et qui nécessite des espaces à la fois pour le déroulement des activités pédagogiques, le parcours permanent et l'organisation et l'accueil d'expositions temporaires reste subordonnée à l'arbitrage qui sera rendu sur la répartition des espaces du quadrilatère entre les Archives nationales et la Maison de l'histoire de France.

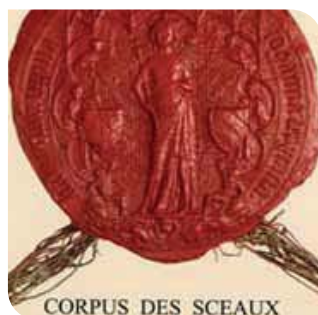




### 1-5.3 Enrichir et adapter l'offre scientifique

L'offre scientifique que proposent les Archives nationales se réalise à travers différentes opérations qu'il convient d'enrichir et d'adapter aux attentes des publics. Plusieurs axes seront ainsi privilégiés durant les années 2013-2016.

#### Mettre en œuvre une stratégie éditoriale



Les Archives nationales élaborent actuellement trois types de publications imprimées : des catalogues d'exposition, des ouvrages de diffusion scientifique et des instruments de recherche. Or, il convient de repenser cette stratégie éditoriale, à l'aune des moyens de communication apportés par les nouvelles technologies de l'information et des attentes des publics. Si l'opportunité d'une publication imprimée ne se pose en effet pas pour les catalogues des grandes expositions et pour les ouvrages de diffusion scientifique, la question reste en revanche beaucoup plus délicate pour les instruments de recherche, et ce d'autant plus que les Archives nationales ont fait le choix d'une mise en ligne quasi exhaustive de leurs instruments de recherche, ainsi que pour certains travaux spécifiques. La nouvelle stratégie éditoriale devra ainsi jouer à la fois sur la publication imprimée traditionnelle et sur des modes de publication en ligne, en prenant en compte des arguments largement connus : en défaveur de l'imprimé, le coût élevé, la faible diffusion, l'obsolescence rapide de l'imprimé compte tenu du choix de la mise en ligne ; en sa faveur, la poursuite de collections de référence, la

meilleure visibilité de certains fonds remarquables grâce à l'événement constitué par une publication, la possibilité d'un autre mode de consultation.

La publication imprimée pourrait ainsi être maintenue pour :

- les catalogues des grandes expositions ;
- les guides d'archives ;
- les inventaires de fonds particulièrement prestigieux eu égard à leur producteur ou à leur ancienneté (fonds de la Présidence et des services du Premier ministre, Trésor des chartes, Conseil du Roi, grands établissements nationaux, assemblées nationales) ;
- les inventaires de certains fonds privés (hommes politiques, résistants, etc.).

Tous les autres inventaires feront l'objet d'une publication en ligne dans la salle des inventaires virtuelle.

Plusieurs collections pourront en outre être créées :

- une collection consacrée à l'édition des actes des journées d'étude qui soit à la fois une collection imprimée et une collection mise en ligne, quitte à ce que cette dernière forme de publication soit constituée éventuellement d'extraits choisis ;
- une collection des « inédits des Archives nationales » qui permettent notamment l'édition de sources ;
- une collection de vade-mecum permettant de valoriser et de partager les différentes expertises et expériences des Archives nationales.

Une revue, imprimée ou en ligne, pourrait en outre être lancée. Elle permettrait d'explorer un thème donné ou de publier des articles plus hétérogènes apportant un éclairage spécifique sur un point de diplomatique, un point méthodologique ou une question historique ou archivistique, mettant par là même en valeur les compétences des agents des Archives nationales ou des services publics d'archives français dans un dialogue permanent avec le monde de la recherche.

Ces publications pourraient donner lieu à des coéditions, ce qui implique le développement d'une politique soutenue de partenariats extérieurs (avec les éditeurs, avec les centres de recherche, avec d'autres institutions culturelles françaises, européennes et étrangères), beaucoup plus volontariste qu'aujourd'hui.



Enfin, cette stratégie de publication pourrait être utilement enrichie d'une politique de conception de produits dérivés de qualité, totalement sous-représentée aujourd'hui malgré un fort potentiel. Différents espaces de boutique seront à cet effet aménagés sur les trois sites des Archives nationales. Les produits dérivés, soit conjoncturels — liés à une exposition ou à un colloque —, soit pérennes, peuvent en effet participer pleinement à la politique de communication de l'institution et à son affirmation dans le paysage des grands établissements culturels français.

### **Poursuivre et enrichir l'offre en matière de lectures, conférences et journées d'étude**

Les travaux de classement et l'élaboration des instruments de recherche se poursuivent naturellement dans des actions de diffusion scientifique : lectures, conférences et journées d'étude.

Depuis plusieurs années, les Archives nationales en proposent un programme varié :

- « Écriture en Archives » : présentation, par son auteur, d'un ouvrage rédigé principalement à partir des documents conservés aux Archives nationales. Ce cycle pourrait être utilement ouvert aux doctorants ;
- « Le goût des archives » : présentation d'un document des Archives nationales ;
- « Trésors du patrimoine écrit » : cycle de conférences lancé en janvier 2008 par l'Institut national du patrimoine, la Bibliothèque nationale de France et les Archives nationales, qui invite au dialogue des conservateurs, des historiens et historiens

de l'art, des spécialistes des textes et des restaurateurs autour d'un manuscrit ou d'un document d'archives original ;

- « Aide à la recherche »: orientations méthodologiques destinées aux lecteurs sur quelques problématiques fondamentales ou de fonds d'archives particuliers ;
- Journées d'étude à l'occasion de la mise en ligne ou de la publication d'un instrument de recherche.

Un cycle « Un mois/Un document » pourra aussi être organisé dans la suite de la présentation chaque mois par le Département de l'action culturelle et éducative d'un nouveau document original dans la salle Empire de l'hôtel de Soubise et donner ainsi lieu à l'organisation d'une conférence.

Une collaboration plus étroite entre les Archives nationales et le bureau des Missions pourrait en outre être nouée, notamment à l'occasion du versement d'un nouveau fonds aux Archives nationales avec l'organisation de conférences ponctuelles ou de tables rondes plus riches, à l'image de la table ronde tenue en novembre 2011 sur les archives des Premiers ministres.

Enfin, des conférences pourront être proposées *in situ* à des universités, aux partenaires des Archives nationales, voire à des mécènes, afin de mieux connaître les Archives nationales hors de leurs murs.

Ces actions de diffusion, qui bénéficient de la contribution des personnels scientifiques des Archives nationales et de chercheurs extérieurs, seront amplifiées par l'ouverture d'un auditorium sur le site de Pierrefitte. C'est donc sur ce site qu'auront lieu de manière privilégiée les journées d'étude et les conférences. L'aménagement d'une salle de travaux dirigés à Pierrefitte et la récupération des espaces initialement prévus à cet effet à Paris, mais affectés ensuite à d'autres usages faute de place, permettront en outre d'accueillir plus commodément des séminaires universitaires, en complément des activités développées à Paris et Fontainebleau.

### **Créer des ateliers sur les sources**

Depuis longtemps, le personnel des Archives nationales, dans le cadre d'initiatives individuelles d'intervention dans des programmes d'enseignement et de recherche, ou par le biais des activités du service éducatif du Département de l'action culturelle et éducative en direction des publics étudiants, a développé une expertise pédagogique riche, centrée sur l'approche raisonnée des sources et les méthodes d'accès aux documents (lecture des documents, archivistique, diplomatique, histoire institutionnelle). L'offre, qui touche la plupart des universités parisiennes et d'Île-de-France, ainsi que de grands pôles provinciaux, s'est développée à mesure que se créaient des formations professionnelles, de type master en archivistique. Elle reste pour autant de nature informelle, ou du moins ne se traduit pour l'heure par aucun engagement contractuel, de nature institutionnelle.

C'est pourquoi des projets de convention sont en cours d'élaboration. Ils concernent dans l'immédiat deux universités (Saint-Quentin-en-Yvelines et Paris 8) mais pourront à terme s'étendre à d'autres établissements avec lesquels les contacts ont été réaffirmés dans le cadre de projets de recherche et de valorisation (Paris IV (IRCOM), Paris X-Nanterre, mais aussi Paris XIII et Paris XII).

Outre les séminaires donnés dans les universités, l'encadrement des étudiants en stage et leur accueil dans le cadre de projets de recherche, une véritable campagne

de découverte des fonds portant sur un prisme chronologique et thématique large sera menée de concert avec les enseignants. Depuis la rentrée de septembre 2011, des ateliers sur les sources, conçus avec les enseignants-chercheurs impliqués dans les pôles *Usages politiques du passé*, *Genres*, *Ville et Études politiques* de l'université de Paris 8, voisine du centre de Pierrefitte, sont ainsi testés. Axés sur la découverte de fonds d'archives en prise directe avec ces thématiques, ces ateliers visent à faire comprendre aux étudiants de licence 3, non encore fixés dans le choix de leur sujet, et de master 1, les voies d'accès aux fonds en leur présentant les instruments de recherche et les ressources bibliographiques et numériques existantes.

Au regard des premiers retours, cette expérience pourra être étendue à d'autres thématiques et d'autres institutions intéressées : institutions parisiennes (Commission du Vieux Paris, musée Carnavalet, Bibliothèque historique de la Ville de Paris, etc.) concernant un axe de recherche et d'enseignement sur Paris ; réseau des musées, mais aussi services patrimoniaux de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) et de la région Île-de-France, autour de programmes de dépouillement et de recherche de fonds intéressant l'histoire de l'art, la commande publique, l'architecture et ses décors ; fondations et instituts à vocation historique et mémorielle (Fondation pour la Mémoire de la Déportation, Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Fondation de Gaulle, Association Georges-Pompidou, Institut François-Mitterrand), autour d'ateliers dédiés à l'histoire de la déportation, de l'holocauste, ou consacrés aux figures et aux actions des hommes politiques du second xx<sup>e</sup> siècle. À Pierrefitte, elle pourra aussi s'appuyer sur le réseau des services publics d'archives, comme les Archives départementales de Seine-Saint-Denis et les archives du ministère des Affaires étrangères et européennes, dont l'implantation à La Courneuve offre des possibilités de rapprochement et d'actions communes avec les Archives nationales.

## ***11. Relever le défi de l'archivage électronique***

La collecte, la conservation mais aussi l'accès et la valorisation des archives électroniques constituent un véritable défi pour les archivistes du <sup>xxi</sup><sup>e</sup> siècle.

En effet, même si la production de documents sur papier reste encore majoritaire aujourd'hui, les pratiques administratives actuelles, marquées par une modernisation des outils, une informatisation poussée et une évolution des processus de travail conduisent à une dématérialisation des procédures (à travers l'*e-administration* par exemple). La production électronique s'accroît de manière exponentielle et est marquée par une grande variété des supports de l'information, qu'il s'agisse de bases de données, de systèmes d'information, de documents bureautiques, d'images, d'intranets ou encore des messageries électroniques. Ce phénomène est en outre accentué par les différentes réorganisations administratives qui touchent les services de l'État comme les collectivités territoriales, et dont une des manifestations est la mutualisation des fonctions et des services tendant à la dématérialisation accrue des processus métier. Ces nouveaux modes d'organisations administratives ne sauraient cependant se résumer à une augmentation mécanique de la production des archives électroniques. Dans certains cas, ils conduisent à de profondes mutations des pratiques administratives comme la centralisation technologique des systèmes d'information des services déconcentrés de l'État, qui implique de nouveaux modes d'organisation de la prise en charge à l'accès à ces archives.

La question de l'archivage des données nativement numériques constitue donc un enjeu crucial dans la mesure où elle concerne des pans entiers du patrimoine archivistique, y compris des documents ayant une forte valeur probante pour l'État et/ou les citoyens qui n'existent que sous une forme électronique. Elle ne saurait donc être éludée et il devient même tout à fait urgent de s'en saisir.



Or, en la matière, les Archives nationales bénéficient d'un savoir-faire ancien et d'une expérience éprouvée. Depuis 1984, elles ont en effet créé un service dédié sur le site de Fontainebleau qui intègre, en son sein, compétences archivistiques et compétences informatiques et qui œuvre, à travers le projet *CONSTANCE* (*Conservation et stockage des archives nouvelles constituées par l'électronique*), à la collecte, à la conservation et à la communication de documents nativement numériques. Cette compétence, acquise au fil des années, s'est, dans un premier temps, constituée à partir de bases de données volumineuses structurées émanant d'importants acteurs de la statistique française, que ce soit l'Institut national des statistiques et études économiques (INSEE) ou de l'Institut national des études démographiques (INED). Elle s'étend, depuis, à des documents électroniques non structurés dont la

production n'a cessé de croître avec la généralisation des outils bureautiques et l'usage de plus en plus prédominant de la messagerie électronique. En 2011, le site de Fontainebleau conserve ainsi 14 To d'archives électroniques correspondant à plus de 300 versements provenant de quinze ministères différents. Cette expérience, ainsi que celle plus récente du pilote de plate-forme d'archivage électronique Pil@e, sont des atouts pour les Archives nationales. Pour autant, il convient :

- de changer d'échelle afin d'accompagner le développement de l'*e-administration* et prendre en compte l'accroissement exponentiel de la production d'archives nativement numériques des ministères et des opérateurs nationaux. La volumétrie des archives électroniques devant être conservées à titre historique est estimée, en 2011, à 80 To : 14 To sont d'ores et déjà conservés sur le site de Fontainebleau tandis que 66 To ont été collectés par les missions ministérielles des Archives et sont en attente de versement aux Archives nationales. Cependant, d'ici dix ans, les Archives nationales devront vraisemblablement être en capacité de prendre en charge 2 Po de données au minimum ;
- de développer, avec l'appui du Service interministériel des Archives de France, une politique volontariste de collecte des archives électroniques publiques afin de répondre aux besoins des administrations centrales de l'État et des opérateurs nationaux, mais aussi d'archives électroniques privées, secteur encore peu développé ;
- d'assurer la conservation et la pérennisation sur le long terme des archives électroniques à des fins historiques ou de justification de droits pour l'État et/ou les citoyens ;
- de faire évoluer la communication et l'accès aux archives nativement numériques à la fois pour l'administration et pour le public des salles de lecture des Archives nationales, et enfin de valoriser la production électronique de l'État et des opérateurs nationaux.

Les Archives nationales souhaitent donc faire de l'archivage des données nativement numériques le chantier prioritaire de leur modernisation pour la période 2013–2016. Elles ont, à ce titre, créé en avril 2011 un comité de pilotage réunissant le Service interministériel des Archives de France et la sous-direction des systèmes d'information du ministère de la Culture et de la Communication, auxquels se sont adjoints, depuis l'automne, le ministère des Affaires étrangères et européennes et le ministère de la Défense. Ce comité de pilotage vise à définir le périmètre du projet, à identifier et évaluer les besoins et à trouver des mutualisations.

### **Définir le périmètre du projet, identifier et évaluer les besoins**

Les Archives nationales devront, dans un premier temps, être en mesure d'accueillir, de conserver et de communiquer tous types de versement électronique (toutes typologies techniques et volumétries qui peuvent être parfois très importantes, ce qui pose d'ailleurs la question de l'automatisation d'une partie du processus de préparation et de versement) en provenance des administrations de l'État, des opérateurs nationaux et du Minutier central électronique des notaires.

À terme, elles devront être en capacité de pérenniser les documents numérisés produits dans le cadre de leurs activités de communication et de valorisation des fonds, ainsi que d'assurer la conservation pérenne des archives photographiques et audiovisuelles numériques, selon des filières de traitement spécifiques et différenciées par rapport aux archives versées par l'État et les opérateurs publics.

Afin de rendre la collecte des archives numériques efficiente, il convient de prévoir cet archivage le plus en amont possible, dans l'idéal dès la création (voire la conception) du document électronique. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre, par un lien très étroit avec les services producteurs au sein des ministères et des opérateurs publics via le bureau des Missions, une véritable politique de gestion documentaire afin de s'assurer de la faisabilité des versements de lots homogènes et de leur accès futur. Cet état des besoins ne pourra se faire que par un travail conjoint entre le bureau des Missions et les directions « métier » et informatiques de leur ministère de rattachement et pourrait être piloté par la direction interministérielle des Systèmes d'information et de communication.

Afin d'évaluer les besoins, les Archives nationales participent déjà, en tant que service pilote, au projet de cartographie des applications informatiques du ministère de la Culture et de la Communication (projet SA2 inscrit au schéma directeur informatique du ministère). Ce projet fait écho au travail interministériel lancé par la direction interministérielle des Systèmes d'information et de communication dans son mandat « Archives électroniques » confié au ministère de la Défense.

### **Définir une stratégie et formaliser les objectifs**

Une première analyse des besoins fonctionnels et techniques des différents acteurs montre que ceux-ci sont très loin de se limiter à de simples espaces de versement et de conservation. Il convient en effet de pouvoir prendre en compte les besoins de tous ceux qui interviennent en amont dans la chaîne de traitement des archives, que ce soient les services producteurs et leurs services informatiques, le bureau des Missions ou les services d'archives des producteurs, et les Archives nationales. À défaut, la plate-forme d'archivage électronique ne répondra pas aux attentes et risquera d'être un outil sous-utilisé.

Elle doit donc permettre le versement et la conservation définitive des archives nativement numériques, mais être aussi un outil permettant de préparer de manière anticipée les versements des documents électroniques, qu'ils soient automatisés en respectant le standard d'échange de données pour l'archivage (SEDA) selon l'instruction DGP/SIAF/2010/002 du 15 février 2010, ou versés de manière « manuelle ». Le développement de ce système d'archivage électronique devra, par ailleurs, respecter les normes et standards français et internationaux en matière d'archivage numérique (norme OAIS/ISO 14721, norme AFNOR NF-Z42013, MoReq2, ICAREq).

Pour le traitement des archives électroniques (gestion des entrées, gestion des communications, description scientifique, etc.), les Archives nationales auront recours aux fonctionnalités du système d'information archivistique afin de garantir une cohérence des procédures pour l'ensemble des archives versées quels que soient leur forme ou leur support. Cette exigence devra être étudiée plus précisément au regard du cadrage du périmètre fonctionnel de la plate-forme d'archivage électronique et d'une étude d'impact sur le système d'information archivistique. Dans ce scénario de traitement des archives, l'interopérabilité de la solution est indispensable, notamment par l'implémentation du SEDA dont la position va être renforcée au sein du référentiel général d'interopérabilité (RGI). Ainsi le SIA et le SEDA constituent deux prérequis pour le développement de la nouvelle plate-forme d'archivage électronique des Archives nationales.

## **Rechercher des mutualisations**

Les Archives nationales ne sauraient cependant s'engager seules dans cette entreprise et souhaitent développer des partenariats avec d'autres institutions confrontées aux mêmes questions et aux mêmes impératifs comme les ministères de la Défense, des Affaires étrangères et européennes ou de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

De même, les institutions se préoccupant de ces problématiques doivent être consultées en vue d'un partenariat tels que la Bibliothèque nationale de France (BnF) et le Centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES).

Enfin, une collaboration étroite pourra être nouée autour du Minutier central électronique des notaires qui, depuis l'entrée en vigueur de l'acte authentique en 2007, prend en charge, pour le notariat de Paris comme pour celui de l'ensemble de la France, l'archivage des actes authentiques nativement numériques.

Diverses formes de coopération pourront en outre être envisagées : mutualisation de la réflexion sur les processus archivistiques, mutualisation des outils mis à disposition auprès des ministères notamment sur les questions de formats, de supports ou de sécurité, mise en œuvre de services communs.

## **Y consacrer les moyens nécessaires**

Afin de pouvoir mener à bien ce projet ambitieux, il faut y consacrer des moyens humains et financiers importants. La maîtrise d'ouvrage sera confiée au Département de l'archivage électronique et des archives audiovisuelles de la direction de l'appui scientifique (Archives nationales), la maîtrise d'œuvre à la sous-direction des Systèmes d'information (Secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication).

Le niveau professionnel de l'équipe en charge du pilotage (profils scientifiques et d'ingénieurs) sera déterminant.

L'action du département et de son service archives électroniques sera relayée par des référents « Archives électroniques » au sein de chaque département scientifique, qui seront des interlocuteurs privilégiés du bureau des Missions en coordination avec le service Archives électroniques. Ce plan de formation permanent se décline déjà dans des sessions internes et dans la publication de guides et vade-mecum. Ces actions seront poursuivies et accentuées dans les prochains mois.

De plus, il convient pour le Département des archives électroniques et des archives audiovisuelles de s'ouvrir à l'international pour échanger avec les autres services d'archives nationales sur ces problématiques générales d'archivistique. Ces échanges assureront à terme la pérennité du projet d'archivage électronique de l'institution.

## **Mettre en valeur les fonds d'archives électroniques**

Il convient de mettre en valeur les fonds déjà conservés et encore méconnus du grand public. Les premières enquêtes statistiques électroniques archivées remontent au début des années 1960 et s'avèrent précieuses pour comprendre l'évolution de la société des dernières décennies. Il est donc nécessaire de réfléchir à



de nouvelles modalités d'accès pour les archives déjà communicables. L'utilisation des nouvelles technologies pour mettre en ligne ces archives est une des options retenues, notamment par l'usage des médias sociaux et de l'Internet (Wikipédia, site Internet des Archives nationales, etc.).

Le service responsable des archives électroniques s'est en outre déjà engagé dans le projet d'ANR *Agendas (Archivage et exploitations socio-historiques des agendas de décideurs publics. 1914-2014)* afin de valoriser les fonds des Archives nationales. Cette participation des archivistes aux côtés des historiens est essentielle pour évaluer les nouvelles modalités d'accès à ces témoignages précieux de l'activité des ministères.

Enfin, les fonds électroniques viendront nourrir les grandes expositions organisées par les Archives nationales, comme cela est déjà prévu pour l'exposition de 2013 sur les *Actes d'autorité*.

De plus, l'expertise de l'institution dans ce domaine lui permet déjà d'assurer des formations à l'archivage électronique dans le cadre de stages de formation à la Direction générale des patrimoines, à l'université (Master professionnel Histoire, Patrimoine et Support virtuel de Paris XIII-Villetaneuse) ou encore au sein des associations professionnelles. Cet effort sera poursuivi, notamment en nouant des contacts plus étroits avec les autres institutions menant une politique active en matière d'archivage électronique.



L'objectif est donc de positionner les Archives nationales comme un acteur majeur de la politique d'archivage électronique en France, lui permettant de prendre part aux défis que doivent relever les archivistes à l'ère du numérique. Ce projet de plate-forme d'archivage électronique est donc loin de n'être qu'un projet technique et archivistique. Il conditionne la possibilité pour les Archives nationales de continuer de conserver le patrimoine archivistique d'aujourd'hui et de demain. Mené par la Direction générale des patrimoines (Archives nationales, placées sous la

tutelle du Service interministériel des Archives de France), en association avec le Secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication (sous-direction des Systèmes d'information), ce projet permettra au ministère de la Culture et de la Communication de répondre à une attente des ministères versants, selon les préconisations formulées par Maurice Quenet dans son rapport remis au Premier ministre en mars 2011.

### ***III. Assurer la constitution, la sauvegarde et la connaissance du patrimoine archivistique***

#### ***III-1 Collecter pour constituer et sauvegarder le patrimoine archivistique***

La collecte, qui désigne l'ensemble des actions permettant de nouvelles entrées d'archives, est indispensable à la constitution du patrimoine archivistique et donc à sa sauvegarde. Située en amont de la chaîne de traitement des archives, elle participe aussi à l'enrichissement des fonds déjà conservés.

Or, depuis la fin des années 1980, les Archives nationales ont été entravées dans leur mission de collecte par un manque de place patent dû à la saturation des magasins dévolus à la conservation des archives, doublée, pour certains d'entre eux, d'un état de vétusté voire d'une inadaptation incompatible avec cette fonction. La collecte de nouvelles archives n'est ainsi plus assurée depuis de longues années sur le site de Paris et reste fortement contingentée sur le site de Fontainebleau. La construction d'un nouveau bâtiment à Pierrefitte-sur-Seine et le redéploiement des fonds d'archives entre les trois sites donneront cependant aux Archives nationales les moyens de reprendre une politique de collecte active, en assurant de nouveau pleinement les missions qui sont les leurs. Cette politique se veut volontariste, ciblée et organisée afin de mieux répondre aux attentes des services producteurs.

#### **Définir une stratégie de collecte active**



La nouvelle organisation des Archives nationales sur trois sites à partir du début de l'année 2013 permettra de mettre en œuvre une politique active de collecte sur chacun des sites. Celle-ci sera menée par chacun des départements scientifiques de la Direction des fonds qui exerceront ainsi l'intégralité de la chaîne de traitement archivistique, de la collecte à la participation aux opérations de communication et de valorisation portées par le Département des publics.

La collecte des archives résulte en effet d'une série d'opérations scientifiques liminaires visant à évaluer l'intérêt des documents au-delà de leur durée d'utilité administrative ou de gestion et à les sélectionner en fonction de leur valeur historique. Les services d'archives ne reçoivent désormais plus que les documents

ayant vocation à être conservés indéfiniment pour leur apport à l'écriture de l'histoire. Or, ils doivent faire face depuis maintenant presque soixante ans à une véritable explosion de la production documentaire due à l'extension des champs d'intervention de l'État, aux mutations permanentes et régulières de l'organisation administrative, à la modernisation des méthodes de travail conduisant notamment à une dématérialisation de plus en plus poussée des procédures, à l'informatisation galopante d'une société qui place au cœur de ses préoccupations les enjeux liés à l'information et à la communication. Face à cette surabondance de la production documentaire, il devient donc tout à fait crucial de définir une véritable stratégie de collecte qui soit à la fois raisonnée et ciblée.

Or, il convient de souligner que la responsabilité de la collecte des archives publiques des services centraux des administrations de l'État et des opérateurs nationaux n'est plus directement assurée par les Archives nationales, mais est le résultat de toute une série d'opérations qu'assume le Service interministériel des Archives de France. Cette organisation ne saurait cependant empêcher les Archives nationales de s'impliquer davantage dans la conception et la mise en œuvre de la politique de collecte, si les conditions d'une collaboration étroite sont créées. Plusieurs propositions peuvent être faites en ce sens :

- il pourrait être ainsi intéressant que les Archives nationales soient associées aux réflexions sur les critères de tri et d'élimination et aux choix des typologies documentaires destinées à une conservation définitive menées par le Service interministériel des Archives de France, voire à l'élaboration des tableaux de gestion ;
- elles pourraient aussi être associées, le plus en amont possible, au travail du bureau des Missions afin d'identifier avec lui, en collaboration avec les comités d'histoire des administrations, des axes prioritaires de collecte mais aussi de traitement des fonds ;
- elles devraient être destinataires des bordereaux d'élimination, établis par le bureau des Missions, qui restent une source d'information primordiale pour la connaissance de l'histoire de la conservation d'un fonds d'archives ;
- elles devraient enfin concevoir, avec le bureau des Missions, une politique d'offre aux services producteurs, en nouant un dialogue beaucoup plus étroit avec les administrations ainsi que leurs comités d'histoire. Des actions de valorisation pourraient ainsi être envisagées de concert, dès la collecte, afin de répondre aux légitimes attentes des services producteurs en matière de mise en valeur de leurs fonds comme, par exemple, la numérisation d'un fonds ou d'une partie de fonds d'archives ou la réalisation de publications communes. La qualité de la collecte n'en serait qu'améliorée et trouverait en outre une forme de prolongement et de concrétisation dans des actions de valorisation pensées en commun.

La collecte des archives publiques des notaires de Paris pourra aussi être reprise. La dernière année de collecte exhaustive réalisée par le Minutier central des notaires porte en effet sur l'année 1885, alors même que la loi sur les archives du 15 juillet 2008 fixe le délai de libre communicabilité des répertoires et minutes des notaires à 75 ans, soit à 1936. Il convient donc de résorber en urgence cet arriéré de collecte évalué à 9 km linéaires et de transférer dans le même temps, sur le site de Paris, les parties de fonds du Minutier central des notaires conservées, par manque de place, sur le site de Fontainebleau et à Roubaix (1,2 km linéaires). Cette première opération, jugée prioritaire, sera réalisée sur deux années, dès les premiers espaces libérés sur le site de Paris. Une politique régulière de collecte dotée d'un

programme annuel pourra alors être mise en place avec les études notariales de Paris. Les Archives nationales souhaitent ainsi, sur la période 2013-2016, pouvoir réaliser, sur le site de Paris, la collecte des archives publiques des notaires de Paris jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

Il serait par ailleurs intéressant d'étendre la collecte à une partie des archives privées des notaires de Paris. Les Archives nationales pourraient ainsi procéder à la collecte des archives de la communauté des notaires du Châtelet de Paris sous l'Ancien Régime, d'une richesse tout à fait extraordinaire, voire d'une partie des archives de la chambre des notaires de Paris pour le XIX<sup>e</sup> siècle. Ces fonds sont peu volumineux et constituent des sources essentielles pour appréhender l'histoire administrative des notaires de Paris. En outre, les dossiers de clients ainsi que d'autres archives privées (fichier de clients, comptabilité, etc.) pourraient aussi être collectés avec des tris à effectuer en fonction de ce qui existe pour le XIX<sup>e</sup> siècle et le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle et des logiques de complémentarité avec les fonds publics conservés. Une collaboration étroite avec le Conseil supérieur du notariat, la Chambre des notaires de Paris et la Commission des archives notariales du Conseil supérieur des Archives pourrait être utilement nouée en la matière.



La collecte des archives privées n'a, quant à elle, jamais cessé aux Archives nationales et a été marquée, ces dernières années, par l'entrée de fonds prestigieux. Elle gagnerait cependant, pour les années à venir, à être davantage coordonnée, en liaison avec le Service interministériel des Archives de France, avec le réseau des services publics d'archives, que ce soit avec les Archives nationales d'outre-mer à Aix-en-Provence et les Archives nationales du monde du travail à Roubaix, mais aussi avec les services d'archives territoriaux, ou encore avec des institutions patrimoniales ou de recherche conservant des fonds d'archives privées comme la Bibliothèque nationale de France (BNF), la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC), l'Association française pour la protection des archives privées (AFPAP), la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) et, notamment, avec l'Institut français d'architecture (IFA) et son Centre d'archives d'architecture du XX<sup>e</sup> siècle, etc. Elle pourrait en outre être menée en concertation avec le bureau des Missions qui concourt au repérage et à la collecte d'archives privées.

Une politique volontariste de collecte sera ainsi développée en direction des fonds d'archives des hommes politiques du XX<sup>e</sup> siècle, des fonds de familles, toutes périodes confondues, ainsi que des fonds privés d'architectes ou d'agences d'architecture. Cette collecte fera l'objet d'une veille attentive en amont des propositions et des ventes, en relation étroite avec le Service interministériel des Archives de France.

Elle pourra être étendue aux archives scientifiques et, plus particulièrement, aux fonds d'archives des chercheurs en sciences humaines et sociales, ou encore aux fonds d'archives d'associations.

Enfin, une politique ciblée de collecte pourra être définie pour la littérature grise produite par les administrations qui souffre actuellement d'une véritable déperdition alors qu'elle est tout à fait à même de compléter et d'enrichir la vision

qu'offrent les fonds d'archives publiques sur les producteurs d'archives, sur les fonds et sur les domaines de compétences qu'ils couvrent. Les Archives nationales renoueraient alors avec la politique menée dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle pour obtenir le versement systématique de la documentation administrative française qui est venue alimenter la série AD dite des « archives imprimées ». Politique qui n'a pas été poursuivie après la Première Guerre mondiale malgré la vocation affirmée en 1986 du site de Fontainebleau de devenir le dépôt, à titre définitif, de la documentation administrative contemporaine à l'échelle nationale. Elles pourraient engager, en outre, une politique de sauvegarde de la littérature grise nativement électronique dont la production tend à s'accroître sans que les modalités de sa préservation à long terme ne soient garanties. Elles pourraient, enfin, jouer un rôle majeur pour les autres services d'archives, en s'appuyant sur leur expérience et les actions déjà engagées et en proposant une véritable gestion de la documentation administrative à l'échelle nationale. Ce dernier axe de collecte devra être mené en tout état de cause en collaboration avec le Service interministériel des Archives de France ou avec des organismes tels que le Campus Condorcet.

## Établir les modalités d'une gestion proactive de la collecte

Cette stratégie de collecte, définie à l'échelle de l'institution en concertation avec l'ensemble des partenaires des Archives nationales, pourrait être réfléchi au sein d'instances régulières de rencontres, telles que le comité de collecte, instauré au début de l'année 2009 par les Archives nationales. Ce dernier, actuellement conçu comme une instance consultative interne, permet, d'une part, un partage de l'information sur les entrées d'archives publiques et les retards de versements constatés et, d'autre part, la définition d'une politique de collecte des archives privées et une harmonisation des pratiques en ce domaine. Il sera repensé dans ses missions et dans sa composition, en l'ouvrant à des organes extérieurs aux Archives nationales, et particulièrement aux membres du bureau des Missions.



Il conviendra par ailleurs d'organiser fonctionnellement, d'une part, la collecte des nouvelles archives qui relève davantage de la définition de politiques de collecte et de choix scientifiques en matière de contenu et, d'autre part, leur entrée physique aux Archives nationales, notamment d'un point de vue logistique, en prenant en compte à la fois la spécificité de chacun des sites et la nécessaire mutualisation des fonctions. Il est créé un service des Entrées au sein du Département de la conservation : chargé du traitement logistique des nouvelles entrées (planification et réception des entrées), il pourra en outre veiller au contrôle des conditionnements et du récolement, et s'assurer par là même de l'application des normes de conservation et de manipulation.

Les Archives nationales doivent aussi être en mesure de proposer des outils afin de rendre cette collecte efficace. Un de ces premiers outils est apporté par le système d'information archivistique qui sera mis en production sur les trois sites des Archives nationales à partir de la mi-2012. Faisant suite aux fiches *Aramis* et

au vade-mecum des entrées mis en œuvre en 2010 avec le bureau des Missions afin de définir les procédures pour la constitution et la programmation des versements d'archives publiques, le système d'information archivistique offrira diverses fonctionnalités permettant d'harmoniser les différentes procédures en cours. Il servira ainsi, en premier lieu, à gérer la demande d'entrée, qu'elle se fasse par voie ordinaire pour les archives publiques ou par voie extraordinaire pour les archives privées. Cette première fonctionnalité, à laquelle auront accès les services scientifiques des Archives nationales et les Missions des Archives de France, permettra de disposer de l'ensemble des informations nécessaires à la préparation d'une entrée d'archives, qu'elles soient d'ordre logistique, de gestion ou scientifique (rédaction notamment de l'instrument de recherche du fonds en instance d'entrée). Le système d'information archivistique permettra en outre de gérer l'entrée elle-même et produira automatiquement un registre unique des entrées de fonds aux Archives nationales à partir des informations précédemment renseignées.

### ***III-2 Conserver et restaurer pour assurer la pérennisation et la transmission matérielle du patrimoine archivistique***

La transmission du patrimoine archivistique aux générations futures, garante de leur histoire et de leur mémoire, est à la fois intellectuelle et matérielle. Elle nécessite en effet que les fonds d'archives soient classés et inventoriés dans des instruments de recherche qui en décrivent la teneur. Cette transmission intellectuelle, essentielle, qui s'exerce par la médiation des archivistes, ne saurait cependant se concevoir sans la conservation matérielle et la pérennisation dans le temps du support des documents. La conservation constitue donc une des missions essentielles des Archives nationales et se situe, en tant que telle, avec le traitement scientifique des fonds, au cœur de la chaîne archivistique.

Or, il convient de rappeler que c'est en premier lieu le souci de sauvegarder le patrimoine archivistique de la Nation qui a conduit le président de la République à prendre la décision, en mars 2004, de construire à Pierrefitte-sur-Seine un nouveau bâtiment répondant aux normes archivistiques modernes et doté d'un métrage linéaire assez important pour compléter celui des sites de Paris et de Fontainebleau. Ce nouveau bâtiment, conçu par l'architecte Massimiliano Fuksas, sera ainsi avant tout dédié à cette fonction de conservation puisque sur les 62048 m<sup>2</sup> de surface utile du bâtiment, 75 % seront affectés aux magasins d'archives. Comportant 220 magasins répartis sur onze niveaux équipés de meubles à plans et de rayonnages fixes ou mobiles, ce « bâtiment-coffre », conçu par nature comme opaque, dense, de taille imposante et d'usage pérenne, offrira à la conservation des archives des qualités d'inertie thermique limitant le recours à la climatisation et garantissant des conditions environnementales de température et d'hygrométrie parfaites. Les conditions de conservation y seront donc optimales pour les 215 km linéaires d'archives destinés à y être conservés à son ouverture en 2013.

Cette nouvelle construction ne saurait cependant résumer à elle seule la politique des Archives nationales en matière de conservation. Plusieurs actions prioritaires devront en effet être mises en œuvre durant les années à venir par le Département de la conservation afin de garantir la sauvegarde matérielle du patrimoine archivistique.

#### **Assurer la conservation préventive des fonds**



Les archives, comme tout objet patrimonial, sont uniques et particulièrement fragiles. Elles nécessitent donc des conditions de conservation spécifiques afin d'en préserver l'intégrité, d'en assurer la pérennité et d'éviter par-là même tout facteur de dégradation. Ces conditions de conservation ont fait l'objet de normes qui touchent tout à la fois la construction, l'entretien et la rénovation des bâtiments d'archives et notamment des magasins dédiés à leur conservation, mais aussi les conditions environnementales de ces derniers, liées à la lumière, à l'humidité ou à la température, ou encore

le choix d'équipements adaptés. Certains supports comme les photographies, les archives orales et audiovisuelles, les plans, les calques, les sceaux, les bulles en plomb ou encore les archives nativement numériques posent en outre des problèmes de conservation spécifiques qui nécessitent des conditions adaptées.

Il convient ainsi d'actualiser ou d'élaborer un plan de prévention des risques (incendie, inondation, etc.) ainsi que des plans d'intervention pour chacun des trois sites afin d'agir rapidement en cas de sinistre. Cet exercice complexe nécessite de bien connaître les fonds d'archives afin de dégager des priorités d'évacuation, mais aussi d'organiser la mobilisation rapide des moyens matériels et humains nécessaires au sauvetage des documents menacés. Tous les services, tant de soutien que scientifiques, devront collaborer avec le Département de la conservation pour élaborer ce plan. La présence sur le site de Pierrefitte ainsi que sur celui de Paris d'une brigade des sapeurs-pompiers de Paris constitue à ce titre un atout fondamental.

### Site de Fontainebleau



Durant les années 2013-2016, la réorganisation spatiale du site de Fontainebleau sera poursuivie. Les bâtiments de l'OTAN, datant de 1952, – que ce soit le bâtiment dit « administratif » ou celui dénommé « Peigne », mis hors d'eau et désamiantés en 2008, mais qui restent vétustes et insalubres –, seront détruits. Les fonds qui y sont conservés (14 km linéaires) feront l'objet de mesures de conservation préventive (dépoussiérage, reconditionnement) ou curative (dépoussiérage, voire désamiantage pour certains) avant d'être transférés dans des bâtiments plus sains. Le bâtiment « Provisoire », érigé en 1972, devra, de la même manière, être

détruit dès le déménagement des fonds effectués vers Pierrefitte ou vers les unités 1 et 2 de Fontainebleau. Ne demeureront ainsi sur ce site que des bâtiments offrant de bonnes conditions de conservation car conçus dès l'origine pour cette fonction, que ce soient les unités 1 et 2, mises en service respectivement en 1978 et 1984, ou le bâtiment dit « Transitoire », construit en 2006-2007 pour faire face à la collecte et qui sera dédié à la conservation et au traitement des supports hors format.

### Site de Paris

Le site de Paris nécessitera, quant à lui, une réorganisation et une réhabilitation de ses espaces de conservation. L'état sanitaire des magasins et de leurs performances, étudié en détail par le Département de la conservation en 2005, révèle en effet des bâtiments pour certains impropres à la conservation des archives. Il conviendra donc d'envisager, à la faveur des nombreux transferts de fonds qui seront entrepris en 2012-2013, de repenser en partie l'implantation des fonds destinés à demeurer sur le site de Paris qui sont évalués à 55 km linéaires, avec 5 km linéaires prévus pour le redéploiement des fonds d'Ancien Régime et 5 km linéaires pour le redéploiement des fonds du Minutier central des notaires de Paris, auxquels il convient d'ajouter leur accroissement jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale (9 km linéaires). Ces redéploiements devront prendre en compte les exigences en matière de conservation, en privilégiant et en optimisant les magasins





offrant un environnement climatique adapté selon les normes internationales en vigueur, sans oublier de prévoir des espaces spécifiques pour certains supports comme les bulles de plomb ou les cartes, les plans et les documents de grands formats. Le choix d'implantation des magasins devra en outre être guidé par des impératifs de fonctionnalité et d'accessibilité, notamment dans leur lien physique avec les salles de tri et la salle de lecture du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (Caran) afin de permettre le classement des fonds et une communication aisée et rapide des documents au public. Il devra enfin permettre d'assurer des conditions de sécurité optimales, en étant particulièrement attentif aux accès et aux circulations.

L'étude de la répartition des espaces du quadrilatère entre les Archives nationales et la Maison de l'histoire de France a été confiée par l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC) à deux cabinets de programmistes. Les Archives nationales ont pu faire état des besoins en métrage linéaire ainsi qu'en amélioration des fonctionnalités, des conditions de travail et du service au public. Les résultats de cette étude seront soumis au ministre de la Culture et de la Communication pour arbitrage.

## **Poursuivre un programme de conservation curative indispensable**



Les Archives nationales ont lancé depuis octobre 2005 un vaste programme de conservation curative, à travers un chantier scientifique spécifique, le chantier des fonds. Chargé de préparer le transfert de 215 km linéaires de fonds d'archives entre les trois sites des Archives nationales, il a permis de mettre en œuvre des outils novateurs et une méthodologie appliquée à divers types d'opérations d'ores et déjà éprouvée sur une grande échelle.

Un des premiers résultats de ce chantier est la mise en place, par le Département de la conservation, d'une régie des fonds qui n'était jusqu'ici que partielle et limitée. Les opérations de préparation physique des fonds en vue de leur transfert ont donc débuté en octobre 2005 par un récolement général des fonds du site de Paris puis de celui de Fontainebleau qui a permis l'établissement d'un référentiel exhaustif et la pose systématique d'étiquettes à code-barres sur les cartons d'archives. 1,6 million d'articles ont été ainsi « code-barrés » sur les sites de Fontainebleau et de Paris grâce à la conception d'un outil informatique novateur, l'outil autonome de déménagement (OAD). Celui-ci a permis enfin d'organiser les chaînes de transfert



des fonds entre les trois sites. L'ensemble de ces données alimente le système d'information archivistique (SIA) qui constitue un outil unique pour la régie des fonds des trois sites et permet de garantir une gestion optimale de l'espace. Une vaste campagne de dépoussiérage et de reconditionnement de 30 km linéaires de fonds d'archives a par ailleurs été entreprise et a permis de mettre en place un protocole de traitement.

Fortes de cette expérience, les Archives nationales poursuivront ces différentes opérations de conservation préventive pour la période 2013-2016. Il s'agira ainsi d'assurer de manière plus systématique la sauvegarde de fonds dont la valeur patrimoniale est inestimable mais dont la conservation n'a pas pu être assurée jusqu'ici de manière satisfaisante faute de place et de moyens.

Il sera procédé à un repérage systématique de certains types de documents afin de leur offrir des conditions de conservation adaptées, que ce soit dans le choix du lieu de conservation (magasin et équipement adaptés) ou dans leur conditionnement (boîtes d'archives élaborées sur mesure si nécessaire).

Une attention toute particulière sera ainsi portée aux documents scellés (les bulles de plomb feront l'objet d'une étude et d'une prise en charge spécifique), aux archives orales et audiovisuelles, aux photographies, aux cartes, plans, calques et fonds figurés de grande dimension, et aux objets.

## **Définir une programmation pour assurer la sauvegarde des fonds**

Pour certains documents d'archives, les mesures de conservation curative ne sauraient suffire tant leur dégradation est déjà avancée. Il convient alors d'envisager un véritable plan de sauvegarde dont la première étape est la restauration des documents endommagés. Un transfert de support, par microfilmage ou numérisation, peut ensuite être mis en œuvre afin de sauvegarder le contenu informatif des documents et d'en permettre la consultation. Ces deux mesures ont cependant un coût non négligeable qu'il convient de maîtriser en définissant une programmation fondée sur des priorités.

La restauration des différents supports d'archives relève actuellement de deux entités distinctes : le pôle Restauration, reliure et dorure, qui dépend depuis 2000 du Département de la conservation, et l'atelier de restauration-conservation et moulage des sceaux situé au sein du service des sceaux de la Section ancienne. La construction du bâtiment de Pierrefitte-sur-Seine va permettre de réunir ces deux entités au sein d'un même département, celui de la Conservation, et de réorganiser sur les trois sites tous les ateliers existants, en créant au sein de chaque site des spécificités de traitement. L'antenne parisienne de ce nouveau pôle Restauration traitera ainsi tous les types de documents, mais aussi les sceaux. L'atelier de Pierrefitte traitera lui aussi tous les types de documents, mais devra également



développer et assurer le traitement en exclusivité des supports photographiques supports très variés qui posent des problématiques d'intervention complexes pour lesquelles aucune charte de traitement ni de conservation matérielle n'existe actuellement aux Archives nationales — ainsi que des dorures et titrages et des plans de très grands formats. Enfin, l'atelier de Fontainebleau sera spécialisé dans le traitement des maquettes d'architectes.

La planification et la mise en œuvre des restaurations des documents d'archives feront l'objet d'une programmation pluriannuelle qui devra intégrer des interventions d'urgence liées à la communication de documents à des chercheurs ou des lecteurs, ou encore à des actions de valorisation que ce soit pour les expositions internes aux Archives nationales ou en vue de prêts pour des expositions extérieures, nationales ou internationales, qui restent par essence difficilement prévisibles à long terme.

Les opérations de transfert de support, par microfilmage ou numérisation, feront, de la même manière, l'objet de la définition d'une programmation pluriannuelle. Cette logique de programmation a déjà été éprouvée depuis 2007 dans le cadre du chantier des fonds (mise en ligne de 5,5 millions d'images numériques, dont 2 millions sont d'ores et déjà disponibles sur le site Internet des Archives nationales). Elle sera poursuivie et intensifiée à partir de 2013 afin d'accroître l'offre numérique des Archives nationales, tout en garantissant la sauvegarde matérielle des fonds (cf. chapitre 1-1). Cette programmation permettra en outre de repenser les logiques de répartition entre opération de microfilmage et opération de numérisation, la première étant davantage liée à des impératifs de conservation, tandis que la seconde répond essentiellement à une volonté de diffusion. Les opérations de numérisation devront d'ailleurs s'inscrire dans une démarche plus globale de traitement tant matériel qu'intellectuel des fonds.

Ces opérations de transfert de support seront, dans le cas de corpus quantitatifs, confiées à des prestataires externes et un local sera mis à leur disposition sur le site de Fontainebleau. Certaines opérations seront cependant menées en interne par le pôle Image du Département de la conservation dans le cas de demandes ponctuelles et très ciblées.

## ***IV. Conforter l'unité de l'institution, conforter sa place au sein du réseau des archives et de la recherche***

### ***IV-1 Une institution dont il faut préserver l'unité***



Les Archives nationales résultent de la réunion en 2007, en une même entité, de deux centres dont l'histoire, intimement liée, s'est aussi conjuguée, dans la pratique, de manière plurielle et différenciée. Elles héritent ainsi, dans leur forme actuelle, de l'histoire et de la pratique, d'une part, du Centre historique des Archives nationales qui conserve au cœur de Paris depuis 1808 près de 90 km linéaires d'archives allant des papyrus mérovingiens aux archives de la V<sup>e</sup> République et, d'autre part, du Centre des archives contemporaines, créé en 1969 à Fontainebleau, sous le nom de Cité interministérielle des archives, comme un centre d'archivage intermédiaire et dont la vocation évolua au milieu des années 1980 avec la saturation progressive du centre de Paris, devenant un centre d'archivage définitif dévolu à la conservation et à la communication des archives ministérielles postérieures à 1958.

La nouvelle configuration des Archives nationales, non plus sur deux mais sur trois sites, qui prévaudra en 2012, nécessitera une nouvelle phase d'adaptation. La dispersion géographique des sites, en effet, si elle confère aux Archives nationales l'image d'une institution nationale en phase avec le Grand Paris, peut aussi être source de difficultés de fonctionnement aisément identifiables et porter en germe l'autonomisation de chacun des sites et, partant, l'éclatement de l'institution.

Il convient donc d'œuvrer à la préservation de l'unité institutionnelle des Archives nationales.

Le maintien du rassemblement des trois sites au sein d'une même entité et sous le statut de service à compétence nationale en constitue une des premières conditions. Ce statut, conféré aux Archives nationales en décembre 2006, assure en effet une identité et une visibilité à l'institution tant vis-à-vis du public que de ses partenaires. Elle lui permet en outre de mettre en œuvre les missions opérationnelles qui sont les siennes en matière de collecte, de conservation, de classement et de description, de communication et de valorisation des archives qui sont placées sous sa responsabilité, dans le cadre des objectifs fixés par le Service interministériel des Archives de France auquel les Archives nationales sont rattachées. L'organisation, qui sera mise en place au printemps 2012, a été pensée dans le

même objectif. Le parti pris initial d'instaurer trois centres de « plein exercice » a ainsi été abandonné à la lumière de l'expérience des quarante années écoulées qui font la démonstration que ce mode d'organisation ne saurait garantir seul un travail collaboratif et complémentaire entre Paris et Fontainebleau.

La nouvelle organisation – qui nécessitera bien entendu d'être évaluée et ajustée – a donc pris le parti de garantir la complémentarité entre les trois sites. Chacun des sites sera ainsi doté de missions de pilotage qui le rendent indispensable au fonctionnement des deux autres :

- le site de Pierrefitte assurera ainsi le pilotage scientifique (Direction des fonds) et administratif (Direction administrative et financière). Il est en outre chargé de concevoir et mettre en œuvre la politique des Archives nationales en matière de conservation, de maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information archivistiques, de gestion de l'information, d'accueil du public, d'actions éducatives, de publications, de partenariats et de communication ;
- le site de Fontainebleau sera chargé de la conduite du projet d'archivage électronique, des opérations de numérisation et mènera, en lien avec la Direction des fonds, la politique de collecte, de classement, d'inventaire et de valorisation des archives nativement numériques et des archives orales et audiovisuelles ; et
- le site de Paris assurera la politique culturelle de valorisation des Archives nationales.

D'autre part, le mode de gouvernance permettra de garantir cohérence et unité. Plusieurs instances sont ainsi prévues afin d'assurer :

- un pilotage global général, à travers un comité de direction présidé par le directeur des Archives nationales et composé des quatre directeurs et des chargés de missions. Ce comité pourra, le cas échéant, être élargi aux chefs de départements ou de services ;
- un pilotage par direction réunissant autour de chaque directeur les chefs de départements ou de services ;
- un pilotage opérationnel en fonction des missions (comité de collecte) et des enjeux (transversalité à préserver au sein des départements de la Direction des fonds). Il est nécessaire ici de souligner l'enjeu que représente le maintien d'une approche chronologique des fonds. L'organisation en pôles, présente dans le projet scientifique, culturel et éducatif rédigé en 2010 et préfigurée depuis 2005, qui favorise une approche diachronique des fonds, doit en effet être doublée d'approches permettant la perméabilité entre chacun des pôles. À titre d'exemples, la réunion régulière des équipes, la désignation d'un correspondant pour une période chronologique donnée dans chacun des départements, le travail fourni avec les experts désignés pour les archives orales et audiovisuelles, photographiques ou les objets en seront les premières garanties ;
- un pilotage d'opportunité selon les projets et programmes retenus.

L'unité institutionnelle des Archives nationales sera en outre garantie par l'harmonisation ou la préservation de l'unité des pratiques professionnelles, la définition de procédures et le développement d'outils communs.

Des procédures communes à l'ensemble de l'institution devront ainsi être mises en place :

- en interne : par exemple, l'enregistrement et le circuit du courrier ainsi que ses processus de validation successifs ; la mise en œuvre d'une gestion intégrée des documents, papier et électroniques, produits ou reçus par les différents services des Archives nationales assurant la gestion de leur cycle de vie en allant de la production documentaire à l'archivage pérenne des données ; la formation continue des agents ou la mobilité, etc. ;
- en externe : par exemple, la mise à disposition de formulaires pour les lecteurs (inscription, demandes de dérogations ou d'autorisation, demandes de reproduction, etc.) afin d'assurer au citoyen une égalité dans le traitement de sa demande quel que soit le site concerné.

L'Intranet et le développement d'une communication interne ainsi que le système d'information archivistique et le nouveau site Internet seront, à ce titre, des supports précieux.

Enfin, la définition d'une programmation scientifique, culturelle et éducative achèvera d'assurer l'unité des Archives nationales autour de projets communs et partagés à l'échelle de toute l'institution. Organisée en grands axes généraux thématiques correspondant aux préoccupations de la recherche contemporaine, elle se décline en différents programmes de collecte, de conservation, de classement et de rédaction d'instruments de recherche ainsi que des actions de diffusion ou de valorisation. Elle reste ainsi centrée sur les missions fondamentales exercées par les Archives nationales, en établissant des priorités, en insufflant une forme de cohérence aux opérations lancées par les différents services pouvant paraître trop souvent morcelées, en mobilisant les équipes des Archives nationales sur des projets partagés et en y associant le cas échéant des partenaires dans un souci de mise en commun de compétences et d'enrichissement réciproque.

Un comité scientifique sera à cet effet instauré dans le prolongement de celui constitué dès l'origine du projet de Pierrefitte-sur-Seine afin de concevoir, de valider et d'évaluer cette programmation. Conçu dans un esprit d'ouverture, il sera composé de responsables des Archives nationales ainsi que du ministère de la Culture et de la Communication (Direction générale des patrimoines, Service interministériel des Archives de France), de représentants du monde de la recherche français ou étranger, des usagers et des institutions partenaires. Des comités scientifiques plus restreints et plus ponctuels pourront en outre rassembler des experts autour d'un programme d'action concret afin d'enrichir les compétences des Archives nationales et de privilégier une approche plurielle.

## *IV-2 Une institution qui doit s'ouvrir au réseau des archives et au monde de la recherche*

La politique scientifique, culturelle et éducative que souhaitent mettre en œuvre les Archives nationales, tout en étant centrée sur les missions et sur les fonds d'archives, se veut aussi une politique résolument ouverte à leurs partenaires institutionnels et scientifiques. Car, si l'identité des Archives nationales réside bien dans l'unité institutionnelle de leurs trois sites, elle se réalise aussi dans leur capacité à davantage s'inscrire dans l'action du ministère de la Culture et de la Communication, en collaborant par exemple plus étroitement et de manière plus transversale avec les autres secteurs patrimoniaux de la Direction générale des patrimoines. Les conditions d'une collaboration beaucoup plus étroite avec le réseau des services publics d'archives, animé par le Service interministériel des Archives de France, sont aussi à trouver dans l'avenir. Des liens privilégiés doivent ainsi être noués avec les deux autres services à compétence nationale à vocation plus spécialisée que sont les Archives nationales d'outre-mer à Aix-en-Provence et les Archives nationales du monde du travail à Roubaix, en instaurant un dialogue beaucoup plus soutenu, en partageant expériences et projets et en menant des opérations communes de classement ou de valorisation par exemple.

Le réseau particulièrement dense des services territoriaux d'archives doit aussi être privilégié afin de mettre davantage en lumière la complémentarité des fonds, de travailler de concert sur des questions essentielles comme celle de l'archivage électronique ou d'envisager des opérations communes de collecte et de valorisation. Enfin, les Archives nationales souhaitent, sous l'autorité du Service interministériel des Archives de France, dialoguer aussi avec d'autres services publics d'archives comme ceux des ministères de la Défense (direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives, Service historique de la Défense et Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense) et du ministère des Affaires étrangères et européennes (direction des Archives) afin de mieux coordonner leurs actions respectives dans une ambition affichée de collaboration interministérielle. C'est fortes de cette ouverture que les Archives nationales pourront pleinement retrouver leur place d'institution centrale de la mémoire nationale au sein de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication et du réseau des services d'archives français.

L'identité des Archives nationales réside aussi dans la visibilité de l'institution et sa capacité à répondre aux attentes multiples de ses publics et de ses partenaires. À ce titre, il est primordial qu'elles s'ouvrent davantage au monde de la recherche et qu'elles conçoivent leur politique scientifique, culturelle et éducative dans le cadre d'échanges renouvelés avec lui.

Les contacts noués au fil des ans par les Archives nationales avec les universités, les laboratoires et, plus largement, tous les acteurs de la recherche, en particulier historique, en des états de formalisation divers pouvant aller jusqu'à la localisation d'équipes de recherche au sein des Archives nationales (Institut français d'histoire sociale, Centre d'étude d'histoire juridique, Centre de topographie parisienne), ont toujours été source d'enrichissement et d'apports mutuels pour le plus grand bénéfice des fonds d'archives conservés, de leur connaissance et de leur diffusion auprès d'un public aux attentes diverses et multiples.

Viennent s'y ajouter des partenariats noués, pour certains de longue date, avec

des laboratoires de recherche (Institut d'histoire du temps présent, Institut de recherche et d'histoire des textes, Centre André-Chastel, Centre Roland-Mousnier), des universités et institutions d'enseignement supérieur (École nationale des chartes, universités de Paris 1, Paris IV, Paris 8, École pratique des hautes études) ou encore des associations, fondations, structures de type para-administratif dédiées à la mémoire et à l'histoire (Fondation de la Résistance, Fondation pour la Mémoire de la Déportation, Association pour des études sur la Résistance intérieure, Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Mémorial de la Shoah, Fondation de Gaulle, Institut François-Mitterrand, Fondation nationale des sciences politiques, Institut historique allemand, Fondation Saint-Exupéry, Fondation de Wendel, Fondation Saint-Louis, association Génériques). Ces liens sont de nature à la fois institutionnelle (travaux partagés d'équipes mixtes) et interpersonnelle, lorsqu'ils reposent essentiellement sur le rôle moteur joué par un agent des Archives nationales au sein de la structure partenaire (implication dans des équipes de recherche, enseignements prodigués, participation à des séminaires, etc.).

Sans aller à l'encontre de tels liens, il convient, bien au contraire, d'ouvrir un dialogue continu avec les acteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur et, plus largement, de tous ceux qui contribuent à la constitution de la mémoire collective et à l'écriture de l'histoire, selon une logique de projets partagés et concertés. Ce dialogue doit, en effet, irriguer chacune des étapes de la chaîne de traitement archivistique.

Pour ce faire, les Archives nationales travaillent à l'heure actuelle à la formalisation des partenariats existants et mettent en place une politique active d'ouverture à de nouvelles collaborations susceptibles d'enrichir et d'éclairer le traitement et la valorisation scientifique et culturelle des fonds. Cette formalisation des modalités de partenariats se traduit par des conventions bilatérales ou multilatérales qui portent systématiquement sur la recherche, l'enseignement et la valorisation. Ainsi, les Archives nationales ont-elles intégré, par convention en septembre 2011, le pôle de Recherche et d'Enseignement supérieur de Sorbonne université, consolidant ainsi des liens sectoriels forts avec plusieurs de ses acteurs dont les universités de Paris IV et Paris II. De même, l'institution vient de signer, avec l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines, une convention qui articule projets de recherche et missions didactiques, notamment dans le domaine de l'archivistique. Une convention-cadre, centrée sur la recherche et l'enseignement à vocation professionnelle et au-delà, unira par ailleurs, dans un avenir proche et dans une logique de rapprochement géographique et institutionnel, les Archives nationales à l'université de Paris 8. Les travaux de réflexion menés en commun avec différents acteurs de la Fondation pour le Campus Condorcet participent aussi de ce mouvement qui allie pertinence territoriale et scientifique.

Cette politique confère aux Archives nationales une place active au sein du paysage en cours de refondation de la recherche et de l'enseignement supérieur français. À titre d'exemple et d'illustration, rappelons que l'institution s'est associée en 2011, en partenariat avec d'autres établissements relevant de l'Enseignement supérieur, de la Recherche mais aussi de la Culture, à trois projets de laboratoires d'excellence (Labex) retenus pour financement par l'Agence nationale pour la recherche :

– Labex *Patrima* (Patrimoines matériels, savoirs, patrimonialisation), porté par l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines et l'université de Cergy, et réunissant, entre autres, le Domaine de Versailles, le musée du Quai-Branly, le Centre de



recherche et de restauration des musées de France, le Centre de recherche sur la conservation des collections, ainsi que l'École supérieure des sciences économiques et commerciales, l'École supérieure d'arts de Cergy et d'autres grands établissements de formation.

Mettant en commun les expériences riches et diverses d'institutions d'enseignement supérieur, d'une part, d'établissements œuvrant à la conservation du patrimoine, d'autre part, le Labex *Patrima* analyse à la fois les processus de patrimonialisation et les savoir-faire mis en œuvre dans le cadre de ces processus. À cet égard, une politique active de formation et de recherche, mais aussi de formation à la recherche, est menée par les partenaires, en se traduisant par une approche partagée, faisant appel à des compétences plurielles (historiens, conservateurs, restaurateurs, scientifiques et autres) des objets patrimoniaux.

– Labex *Hastec* (Histoire et Anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances), porté par l'École pratique des hautes études et réunissant un grand nombre des acteurs du PRES HESAM.

Fort d'une approche pluridisciplinaire, le Labex analyse des corpus diachroniques pour porter un regard neuf sur les modalités de transmission des connaissances religieuses, scientifiques et techniques au sens large, dans leur rapport au croire et au faire croire.

Dans l'optique de recherches, mais aussi d'enseignement et de valorisation, plusieurs des axes collaboratifs du projet font appel aux fonds et aux expertises des Archives nationales : archives scientifiques, archives de chercheurs, mais aussi corpus à caractère juridico-administratif et législatif sur la longue durée. Un séminaire partagé, au sein de l'axe collaboratif n°2 du Labex intitulé « savoirs scientifiques, savoirs religieux, savoirs sociaux », est d'ores et déjà en cours d'organisation : il accompagne et nourrit la réflexion menée par les Archives nationales sur les actes d'autorité. Les Archives nationales sont, en outre, amenées à intervenir dans d'autres programmes collaboratifs du Labex, et sans exclusive, autour des notions de commentaire au sens large, mais aussi dans le cadre de l'atelier numérique en cours de constitution.

– Labex Arts-H2H (Arts et Médiations humaines) porté par l'université de Paris 8 et fédérant l'université de Paris-Nanterre, la Fondation du Campus Condorcet, de grandes écoles d'art (École nationale supérieure des arts décoratifs, Conservatoire national supérieur d'art dramatique, Centre national de danse contemporaine) et des structures scientifiques et culturelles d'envergure nationale (Centres Georges-Pompidou et Pompidou-Metz, Réunion des musées nationaux, Universcience, Centre national des écritures du spectacle, Bibliothèque nationale de France).

Mettant l'accent sur l'importance des ressources qu'offrent les arts et les arts appliqués, ce projet commun s'ancre profondément dans le territoire de Plaine-Commune où, par ailleurs, se développe actuellement un grand *cluster* de la création réunissant acteurs économiques et artistiques autour de la production cinématographique et multimédiatique. Les Archives nationales ont un rôle à jouer dans la rencontre entre tous ces acteurs, institutionnels, économiques, artistiques en fournissant des ressources et en partageant des savoir-faire en matière de médiation, et en proposant des terrains d'expérimentation de techniques innovantes pour découvrir les collections patrimoniales.

L'ensemble de ces partenariats s'inscrit dans une politique scientifique, culturelle et éducative cohérente, en résonance avec les fonds conservés et les missions exercées. Ils doivent aussi être équilibrés, respectueux des apports scientifiques

mutuels, limités dans le temps et régulièrement réévalués. Des axes forts ont ainsi été définis dans le cadre de ce projet scientifique, culturel et éducatif portant sur les années 2013–2016 afin de jeter les bases d’un programme pluriannuel définissant à la fois les priorités assignées et le calendrier de leur réalisation et détaillant la déclinaison des actions concrètes à mener en matière de collecte, de conservation, de classement, de communication, de diffusion et de valorisation et les partenariats que ces actions peuvent susciter. Ils permettront ainsi de tester, au moyen d’entreprises pilotes, la validité d’une logique de projet, déjà largement éprouvée dans le cadre des chantiers scientifiques accompagnant la construction du site de Pierrefitte-sur-Seine, mais qu’il convient désormais d’étendre aussi à tous les aspects de la politique scientifique, culturelle et éducative des Archives nationales.

C’est, en effet, fortes de cette cohérence et de ce dynamisme que les Archives nationales pourront pleinement répondre aux attentes de leurs publics et de leurs partenaires et remplir les missions régaliennes qui sont les leurs, en relevant les défis que pose notre société contemporaine tout en restant une institution ouverte, partageant largement ses savoirs et ses savoir-faire et bénéficiant de l’expérience de tous et de chacun.